

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ÉGALITÉ DE GENRE 2024

F.R.S.-FNRS



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

EDITORIAL

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la recherche fondamentale et stratégique en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). A ce titre, le F.R.S.-FNRS **emploie 2130 chercheuses et chercheurs**¹ qui poursuivent leurs travaux au sein des universités de la FWB. En tant qu'employeur, le Fonds veille à ce que toutes et tous puissent réaliser leur plein potentiel en termes de carrière en FWB. Cet objectif s'applique également aux autres catégories de personnes éligibles aux instruments de financement du Fonds, c'est-à-dire, principalement, aux membres du personnel académique et scientifique des universités de la FWB, quel que soit leur genre.

Pour ce faire, il importe d'objectiver les faits, à travers la rédaction annuelle de ce rapport sur l'état de l'égalité de genre depuis 2016. En effet, **disposer de chiffres et générer des indicateurs annuels** permet de faire **un état des lieux quantitatif de l'égalité de genre au F.R.S.-FNRS**. Ainsi tous les instruments du FNRS sont couverts, et ce dans l'entièreté du cycle de financement. Cependant, l'égalité de genre ne peut être abordée comme une question isolée. C'est pourquoi d'autres chiffres sont pris en compte pour donner une vue plus complète, comme ceux relatifs à la gouvernance du FNRS et de ses fonds associés, mais aussi à la communication du Fonds. En effet, ce rapport illustre la volonté du F.R.S.-FNRS d'intégrer cette perspective de manière **transversale**.

On peut par exemple citer trois indicateurs qui témoignent d'une **évolution positive** vers une plus grande égalité de genre :

- **les candidatures féminines continuent de légèrement dépasser les candidatures masculines pour les bourses et mandats doctoraux**, avec 52,1% de candidates à ce niveau de bourses et mandats.
- concernant l'évaluation, la **parité continue d'être atteinte dans les Commissions scientifiques internationales** (54,4% de femmes), y compris celles en Sciences Exactes et Naturelles.
- les femmes sont **plus nombreuses** que les hommes au niveau des **organes de gouvernance du FNRS**, alors qu'elles représentaient une proportion inférieure à 30% en 2022.

Cependant, les chiffres relatifs aux candidates sont à nuancer puisqu'on constate entre 2023 et 2024 une **diminution des candidatures féminines à un niveau postdoctoral** : 40,1% de candidatures féminines en 2023 contre 38,6% en 2024. Si cette baisse est légère, elle est tout de même **continue depuis 2019**. La **diminution de la part de candidates est plus notable pour les mandats permanents**, passant de 40,9% en 2023 à 33,1% en 2024, même si ce chiffre reste supérieur à celui de 2022 (28,1%). Ainsi, le phénomène de déperdition des femmes au fil des étapes de carrière – le **'tuyau percé'** – reste présent. Face à ce constat, le F.R.S.-FNRS réaffirme son engagement à

¹ Chiffre de juin 2026

identifier les freins structurels et à **adapter, le cas échéant et dans la mesure des moyens qui lui sont alloués, ses dispositifs**, pour garantir une égalité réelle et durable.

Cette volonté de conduire une véritable politique d'égalité de genre se traduit notamment par une **plus grande visibilité des femmes dans les supports de communication** du Fonds, ainsi que, plus largement, par le **Plan d'égalité de genre 2022–2025 du Fonds**, dont plusieurs actions mises en œuvre en 2024 sont décrites en fin de rapport. Ainsi, le F.R.S.-FNRS demeure plus que jamais engagé à assurer à toutes et à tous des chances égales de poursuivre une carrière scientifique ou académique en FWB.

Dr. Ir. Véronique Halloin
Secrétaire Générale

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- **Candidatures** : En 2024, 43,9% des 2623 candidatures via les instruments de financement principaux du F.R.S.-FNRS ont été introduites par des femmes. La parité est atteinte au niveau des bourses et mandats doctoraux (52,1%), mais pas aux niveaux postdoctoral (38,6%) et permanent (33,1%). Pour ces deux niveaux, la proportion de femmes a même diminué entre 2023 et 2024.
- **Domaines scientifiques** : Parmi les candidatures aux différents instruments, les femmes sont majoritaires en Sciences de la Vie et de la Santé (53,7%) et Sciences Humaines et Sociales (52,3%), mais restent nettement minoritaires en Sciences Exactes et Naturelles (24,4%), ce qui est attendu dans la mesure où les femmes représentent grosso modo les mêmes proportions des diplômés et diplômées en STEM. Cette tendance se retrouve à tous les niveaux de carrière. Par ailleurs, pour les mandats permanents, entre 2023 et 2024, tous domaines confondus, la proportion de femmes a reculé, en particulier en SVS où la parité n'est désormais plus atteinte.
- **Age** : L'âge des candidates et des candidats à un mandat doctoral est similaire. En revanche, les candidates à des mandats postdoctoraux et permanents sont généralement plus âgées que leurs homologues masculins. Pour l'appel Crédits & Projets, l'âge des promotrices et des promoteurs est comparable.
- **Taux de succès** : Les taux de succès des femmes et des hommes sont identiques (29,8%), tous instruments confondus.
- **Mandataires en fonction** : Au 1^{er} janvier 2025, 46,0% des mandataires étaient des femmes. Toutefois, leur proportion diminue avec l'avancement de la carrière : 51,9% au niveau doctoral, 40,9% au niveau postdoctoral et 33,9% au niveau permanent.
- **Évaluation** : La parité est atteinte dans les CS INTL (54,4 %) mais ne l'est pas dans les CS FNRS-Doctorats (30,9 %). De même, la proportion de femmes reste inférieure à la parité parmi les expertes et experts à distance (30,3 %) et les jurys. Toutefois, les jurys FRESH comptent une proportion plus élevée de femmes que les jurys FRIA (34,6 % contre 26,1 %), en particulier les jurys FRIA PE (SEN)².
- **Gouvernance** : La proportion de femmes dans les organes de gouvernance du F.R.S.-FNRS dépasse désormais les 50%, contre 27,2% fin 2022.
- **Études de genre** : 4,7% des demandes étaient étiquetées « Études de genre » dont une demande en SEN pour la première fois depuis 2012. L'intérêt pour ces thématiques est en hausse, notamment chez les jeunes chercheuses et chercheurs.
- **Communication** : Dans le magazine FNRS.news comme dans les différents supports vidéo du Fonds, la représentation des femmes et des hommes est globalement équilibrée, les femmes y figurant dans 51 % des cas.

² Les jurys FRIA couvrent les thématiques LS et PE de l'ERC, à savoir les sciences exactes et naturelles (SEN) ainsi que les sciences de la vie et de la santé (SVS) alors que les jurys FRESH couvrent les thématiques associées aux sciences humaines et sociales (SHS).

TABLE DES MATIERES

EDITORIAL.....	3
Principaux enseignements	5
1. Introduction et méthodologie	8
2. Instruments de financement du F.R.S.-FNRS.....	9
3. Faits et chiffres 2024 – F.R.S.-FNRS	11
3.1. Candidatures	11
3.2. Taux de succès	27
3.3. Taux de succès (budgets octroyés)	31
3.4. Mandataires en fonction	33
3.5. Évaluation.....	41
a) Expertes et experts à distance	42
b) Membres des Commissions scientifiques	46
c) Membres de jurys FRESH et FRIA	52
3.6. Gouvernance	55
3.7. Champ descripteur « Études de genre ».....	57
3.8. Congés de maternité et de naissance des mandataires.....	61
3.9. Prix scientifiques du F.R.S.-FNRS.....	63
3.10. Communication.....	66
4. Actions du F.R.S.-FNRS en matière d'égalité de genre.....	68
5. Contact – Remerciements	69

GLOSSAIRE

	FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
	CA	Conseil d'Administration
	B&M	Bourses & Mandats
	C&P	Crédits & Projets
Chercheurs doctorants, chercheuses doctorantes	ASP	Aspirant-e
	SD	Spécialiste doctorant-e
	CSD	Candidat-e spécialiste doctorant-e
	VETE-CCD	Vétérinaire clinicien-ne chercheur-se doctorant-e
	BSD	Bourse spéciale de doctorat
	FRIA	Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture
	FRESH	Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines
	FRESH-B1	Première bourse du FRESH
	FRESH-B2	Deuxième bourse du FRESH
	FRIA-B1	Première bourse du FRIA
FRIA-B2	Deuxième bourse du FRIA	
Chercheurs postdoctorants, chercheuses postdoctorantes	CR	Chargé-e de recherches
	SPD	Spécialiste postdoctorant-e
	CCL	Chercheur-se clinicien-ne
	MISU	Mandat d'impulsion scientifique – mobilité ULYSSE
Chercheurs permanents, chercheuses permanentes	CQ	Chercheur-se qualifié-e
	MR	Maître de recherches
	DR	Directeur-riche de recherches
Crédits et Projets	CDR	Crédit de recherche
	EQP	Equipement
	MIS	Mandat d'impulsion scientifique
	PDR	Projet de recherche
Commissions scientifiques	CS	Commission(s) Scientifique(s)
	CS-INTL	Commission(s) Scientifiques(s) Internationales
	CS-FNRS	Commission(s) Scientifiques(s) FNRS Doctorats
	Doc	
Grand domaine scientifique	SEN	Sciences Exactes et Naturelles
	SHS	Sciences Humaines et Sociales
	SVS	Sciences de la Vie et de la Santé
	SUST	Sustainability (anciennement FORESIGHT)

1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Le F.R.S.-FNRS accorde une attention particulière à la question du genre. Il suit et met régulièrement à jour un ensemble d'indicateurs, de manière à s'assurer qu'aucun biais lié au genre n'affecte ses processus de sélection et pour évaluer l'attractivité de ses financements pour les chercheuses. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du *monitoring* et de l'optimisation des procédures d'évaluation du Fonds, menés après chaque appel et dont les chiffres clés sont fréquemment publiés sur le site du F.R.S.-FNRS³.

Dans le cadre d'une subvention annuelle accordée au F.R.S.-FNRS par le Gouvernement de la Communauté française depuis 2016, le Fonds présente pour la dixième fois un rapport annuel dressant un état des lieux à propos de la question de l'égalité de genre au F.R.S.-FNRS. Ce rapport se base principalement sur une série d'indicateurs qui ont été proposés par le Fonds et validés par le groupe des « personnes de contact genre » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Chaque section de ce rapport traite d'un aspect des activités en vigueur au sein du F.R.S.-FNRS. Il est question successivement des candidatures reçues, des taux de financement en termes de nombre d'octrois ou de budgets octroyés, des mandataires en fonction, des instances d'évaluation, de la gouvernance du Fonds, des demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS en études de genre, des congés de maternité et de naissance pris par les mandataires, des prix scientifiques gérés par le F.R.S.-FNRS et enfin de la communication du F.R.S.-FNRS.

Données

Les données présentées au sein de ce rapport sont issues de la base de données *e-space* et d'autres bases de données internes du F.R.S.-FNRS. Le genre associé à une demande de financement correspond toujours à celui de la personne impliquée à titre principal, que ce soit le candidat ou la candidate pour les bourses et mandats, ou le promoteur ou la promotrice principale dans le cadre des appels Crédits & Projets.

La base de données *e-space* ne propose actuellement que deux options (« Masculin », « Féminin »). Il est important de préciser que si le terme 'genre' est employé dans ce rapport, les données ne permettent pas de faire la distinction entre sexe et genre (et que l'un ou l'autre des termes est utilisé indifféremment dans *e-space*).

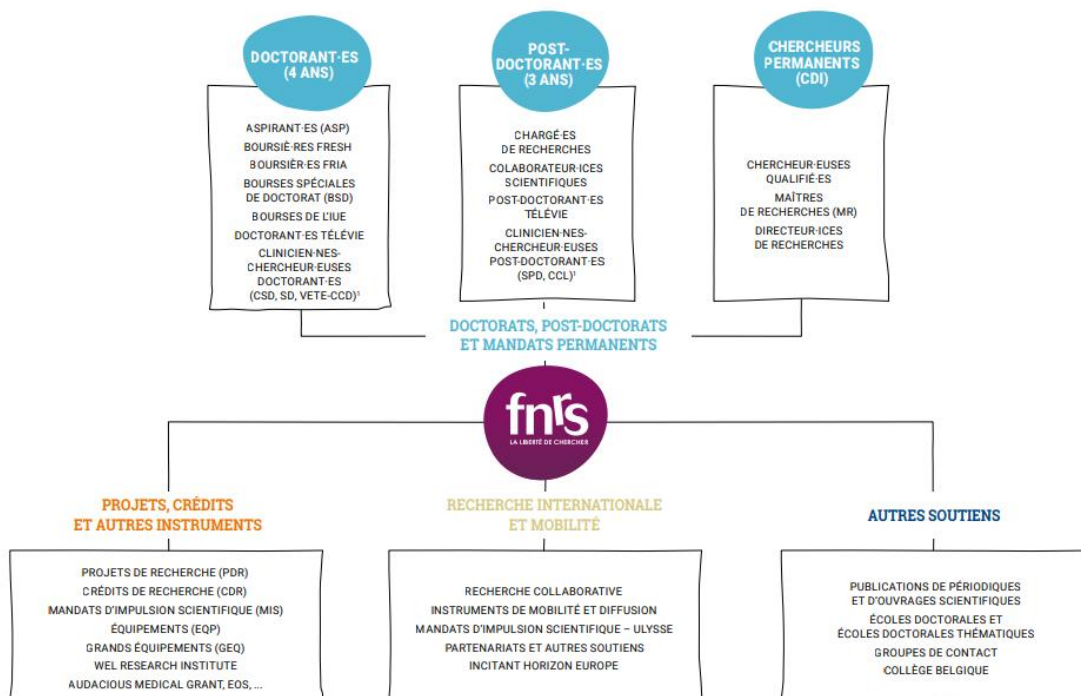
Enfin, il arrive que des personnes actualisent leur donnée de genre à partir de leur fiche personnelle sur *e-space*. Ceci a pour conséquence d'actualiser le genre associé aux demandes passées. De très légères différences peuvent donc apparaître par rapport aux versions précédentes de ces rapports.

³ <https://www.frs-fnrs.be/fr/propos/analyses-dappels-et-etudes>

2. INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DU F.R.S.-FNRS

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la **recherche fondamentale et stratégique** en **Fédération Wallonie-Bruxelles** (FWB). Doté d'un budget annuel de plus de 260 M€⁴, le Fonds dispose d'un ensemble d'instruments destinés au financement de la recherche au sein principalement des universités de la FWB. L'appartenance à certaines institutions hors universités FWB (certains instituts fédéraux par exemple) ouvre également l'accès à des financements F.R.S.-FNRS sous certaines conditions.

La majeure partie des ressources du F.R.S.-FNRS permet de financer les salaires de mandataires qui poursuivent leurs recherches au sein d'une des universités de la FWB ; soit *via* des financements doctoraux et postdoctoraux (mandats temporaires), soit *via* des mandats permanents. En 2024, les dépenses liées aux bourses et mandats représentaient plus de 56% des dépenses du Fonds⁵. Le F.R.S.-FNRS dispose également d'instruments permettant de financer des frais de fonctionnement, d'équipement et de personnel nécessaires à la réalisation de projets de recherche introduits par des promoteurs ou promotrices disposant de fonctions permanentes au sein des universités FWB. Pour finir, le F.R.S.-FNRS propose également différents instruments permettant de soutenir la mobilité des chercheuses et chercheurs, la recherche collaborative internationale, ou encore la publication de périodiques et ouvrages.



⁴ 262.182.669 € pour l'année 2024 (voir : https://www.frs-fnrs.be/docs/RapportAnnuel_2024.pdf).

⁵ Ibid

La mission centrale du F.R.S.-FNRS consiste à traiter un ensemble de demandes de financement soumises dans le cadre de ses appels à propositions et à organiser l'évaluation de celles-ci de manière à identifier les demandes qui feront par la suite l'objet d'un financement. Au niveau de la FWB, le F.R.S.-FNRS organise principalement deux appels à propositions par an (un appel **Bourses & Mandats** et un appel **Crédits & Projets**), ainsi que deux appels supplémentaires dédiés au financement de bourses de doctorat : un appel **FRIA** (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) et un appel **FRESH** (Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines). À ceux-ci s'ajoutent différents appels à propositions d'importance moindre en termes de nombre de candidatures reçues : les appels Grands Équipements/Infrastructures, WELBIO, WEL-T, WELCHANGE, PDR-THEMA, ou encore l'appel FRArt qui permet de financer des projets de recherche en art menés par des artistes-chercheurs et artistes-chercheuses. Ce rapport ne traite ni de ces appels additionnels, thématiques et internationaux, auxquels le F.R.S.-FNRS participe, ni des instruments de mobilité et séjours à l'étranger.

3. FAITS ET CHIFFRES 2024 – F.R.S.-FNRS

3.1. CANDIDATURES

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs au genre des candidatures soumises auprès du F.R.S.-FNRS en 2024 dans le cadre de ses principaux appels à propositions (soit les appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA). Les demandes retirées, inéligibles, et de renouvellement ne sont pas prises en compte dans l'analyse.

Le genre associé à une candidature est défini par le genre du candidat ou de la candidate pour les appels Bourses & Mandats, FRESH et FRIA (tel qu'indiqué par la personne sur sa fiche e-space) et par celui du promoteur ou de la promotrice principale des demandes Crédits & Projets. Une attention est également accordée au genre des promotrices et promoteurs des demandes de financement doctoral, postdoctoral et de Chercheur qualifié ou Chercheuse qualifiée (CQ).

Afin de simplifier la lecture, les données sont fréquemment regroupées par type d'instrument, à savoir les mandats doctoraux (« DOC »), les mandats postdoctoraux (« POSTDOC »), les mandats permanents (« PERMANENT ») et les demandes Crédits & Projets (« CEP »). Les demandes MISU sont considérées comme une catégorie à part entière (instrument de financement permettant à des chercheurs et chercheuses menant une carrière scientifique à l'étranger de venir s'installer dans une université de la FWB).

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctoraux	ASP	313	260	573	54,6%	45,4%
	CSD	5	2	7	71,4%	28,6%
	SD	13	11	24	54,2%	45,8%
	FRESH-B1	101	67	168	60,1%	39,9%
	FRIA-B1	194	233	427	45,4%	54,6%
	BSD	0	2	2	0,0%	100,0%
	Total	626	575	1201	52,1%	47,9%
Mandats postdoctoraux	CR	210	337	547	38,4%	61,6%
	SPD	4	4	8	50,0%	50,0%
	Total	214	341	555	38,6%	61,4%
Mandats permanents	CQ	45	92	137	32,8%	67,2%
	MR	8	11	19	42,1%	57,9%
	DR	3	10	13	23,1%	76,9%
	Total	56	113	169	33,1%	66,9%
MISU	MISU	3	2	5	60,0%	40,0%
Crédits & Projets	CDR	94	146	240	39,2%	60,8%
	EQP	20	36	56	35,7%	64,3%
	MIS	30	41	71	42,3%	57,7%
	PDR	108	218	326	33,1%	66,9%
	Total	252	441	693	36,4%	63,6%
Total		1151	1472	2623	43,9%	56,1%

Table 1. Nombre de demandes de financement (valeurs absolues et relatives) introduites en 2024 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS (appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA, hors renouvellements), par genre du candidat ou de la candidate

En 2024, tous instruments confondus, les femmes ont à nouveau été légèrement moins nombreuses que les hommes à introduire une demande de financement via l'un des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS (Table 1). Sur les **2623** demandes introduites au cours de l'année, **1151** (soit **43,9%**) l'ont été par des femmes.

Les mandats doctoraux sont ceux pour lesquels la proportion de femmes parmi les candidats et candidates a été la plus élevée, avec **52,1%** de candidatures féminines. Les instruments dédiés à la recherche clinique (CSD, SD) ainsi que l'instrument FRESH (bourse pour un doctorat en SHS) sont les instruments ayant attiré le plus de candidatures féminines – en 2024, 60,1% de femmes candidataient à l'instrument FRESH. Cette année, l'instrument Aspirant (tous domaines confondus) présente également une part importante (**54,6%**) de candidatures féminines. Les bourses FRIA (bourses pour un doctorat en SEN ou SVS) présentent quant à elles une proportion de candidatures féminines légèrement plus faible (**45,4%**).

La proportion de femmes à avoir postulé aux mandats postdoctoraux du F.R.S.-FNRS est restée inférieure à celle observée pour les mandats doctoraux. Les mandats temporaires de Chargé et Chargée de recherches (CR) et de Spécialiste postdoctorant ou postdoctorante (SPD) ont été sollicités par **38,6%** de femmes. En ce qui concerne les mandats permanents, le premier niveau est celui de Chercheur ou Chercheuse qualifiée (CQ), et a attiré **32,8%** de candidates. Les mandataires CQ peuvent ensuite solliciter une promotion au rang de Maître de recherches (MR), laquelle a été sollicitée par **42,1%** de femmes en 2024. Enfin, les mandataires MR peuvent solliciter une promotion au rang de Directeur ou Directrice de recherche (DR), promotion ayant attiré **23,1%** de candidatures féminines (voir Figure 21 page 40 pour une évolution de ces proportions au cours des dernières décennies).

De manière générale, on constate que la proportion de femmes candidates aux instruments du F.R.S.-FNRS tend à diminuer à mesure que le niveau des mandats s'élève.

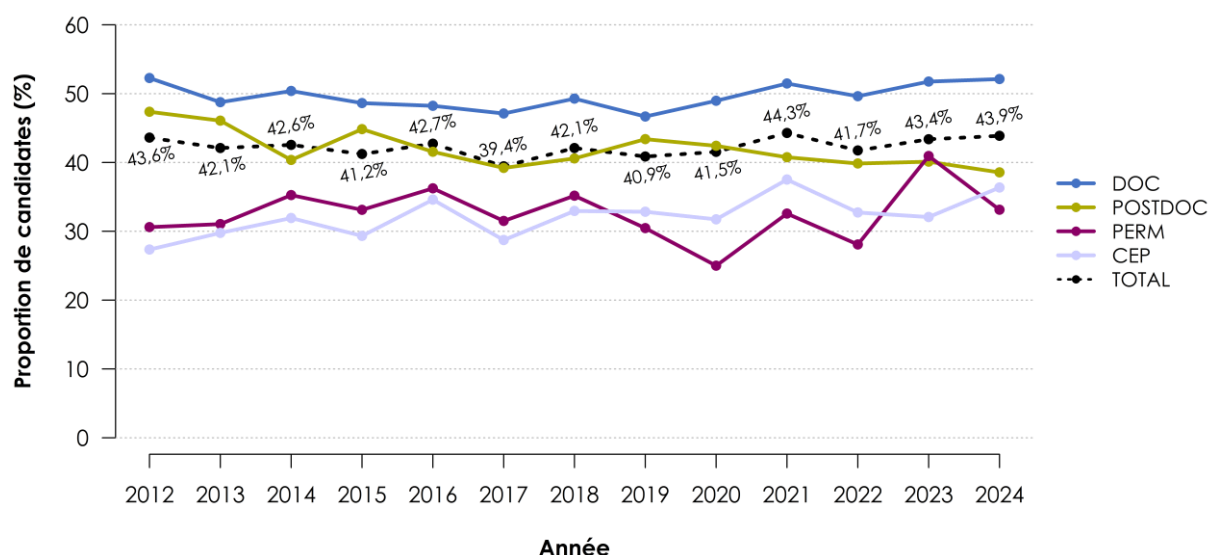
Pour les demandes de financement dans le cadre de l'appel *Crédits & Projets*, la proportion de femmes reste relativement faible (36,4 % des demandes introduites par des femmes en 2024). Ce faible nombre peut s'expliquer par le fait que seules les personnes disposant d'un poste permanent (ou assimilé) au sein d'une université de la FWB sont habilitées à soumettre de telles demandes. En effet, les proportions de femmes occupant ce type de postes (personnel académique des universités, mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, etc.) sont largement inférieures aux proportions d'hommes. Les statistiques du CRef⁶ indiquent par exemple qu'en 2018, les femmes représentaient **29,9%** des ETP du personnel académique au sein des universités FWB. D'après le dernier rapport de *She Figures*, qui fournit des statistiques européennes sur l'état de l'égalité de genre en recherche et innovation, **23,2%** des

⁶ Ratio établi sur base des nombres totaux d'ETP du personnel académique par sexe. Source : CRef (http://www.cref.be/annuaires/2018/tab_4-1-1.pdf).

académiques de « grade A » (soit de statut équivalent à *Full Professor*) étaient des femmes en Belgique en 2022 et 29,4% au niveau européen⁷. Au sein même des mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, les femmes représentaient, début 2025, **33,9%** de ceux et celles-ci (voir les détails à la section 3.4 de ce rapport). Les proportions de femmes parmi les chercheurs et chercheuses éligibles à ce type de demande de financement étant ainsi largement inférieures à celles des hommes, il n'est donc pas surprenant que celles-ci soient également moins nombreuses parmi les candidatures à l'appel Crédits & Projets.

Depuis 2012, la proportion de femmes parmi l'ensemble des candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS via ses principaux instruments de financement demeure relativement stable, et a oscillé entre **39,4%** (proportion la plus faible observée en 2017) et **44,3%** (proportion la plus importante observée en 2021) (Figure 1).

L'analyse par type de mandat sollicité révèle des dynamiques différenciées. Au cours de la dernière décennie, **la proportion de femmes candidates à un mandat doctoral est restée proche de 50%**. En revanche, **la proportion de candidates à un mandat postdoctoral a reculé**, passant de 47,4% en 2012 à 38,6% en 2024, soit la proportion la plus basse observée depuis 2012. **Concernant les candidatures à des mandats permanents, la tendance observée en 2023 (40,9%) ne s'est pas confirmée : en 2024, la proportion de femmes candidates est retombée à 33,1%**, proche des niveaux d'avant 2020. Enfin, la proportion de femmes parmi les demandes Crédits & Projets semble avoir augmenté légèrement, mais demeure systématiquement en dessous des 40%.



⁷ European Commission: Directorate-General for Research and Innovation, *She figures 2024 – Gender in research and innovation – Statistics and indicators*, Publications Office of the European Union, 2025, <https://data.europa.eu/doi/10.2777/592260>

Figure 1. Évolution au cours des dernières années de la proportion de femmes parmi les candidatures aux bourses et mandats doctoraux (ASP, CSD, SD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), mandats postdoctoraux (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et instruments de l'appel Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR – 2016 : pas de demande PDR possible)

Le nombre de candidatures féminines et masculines est présenté à la Figure 2.

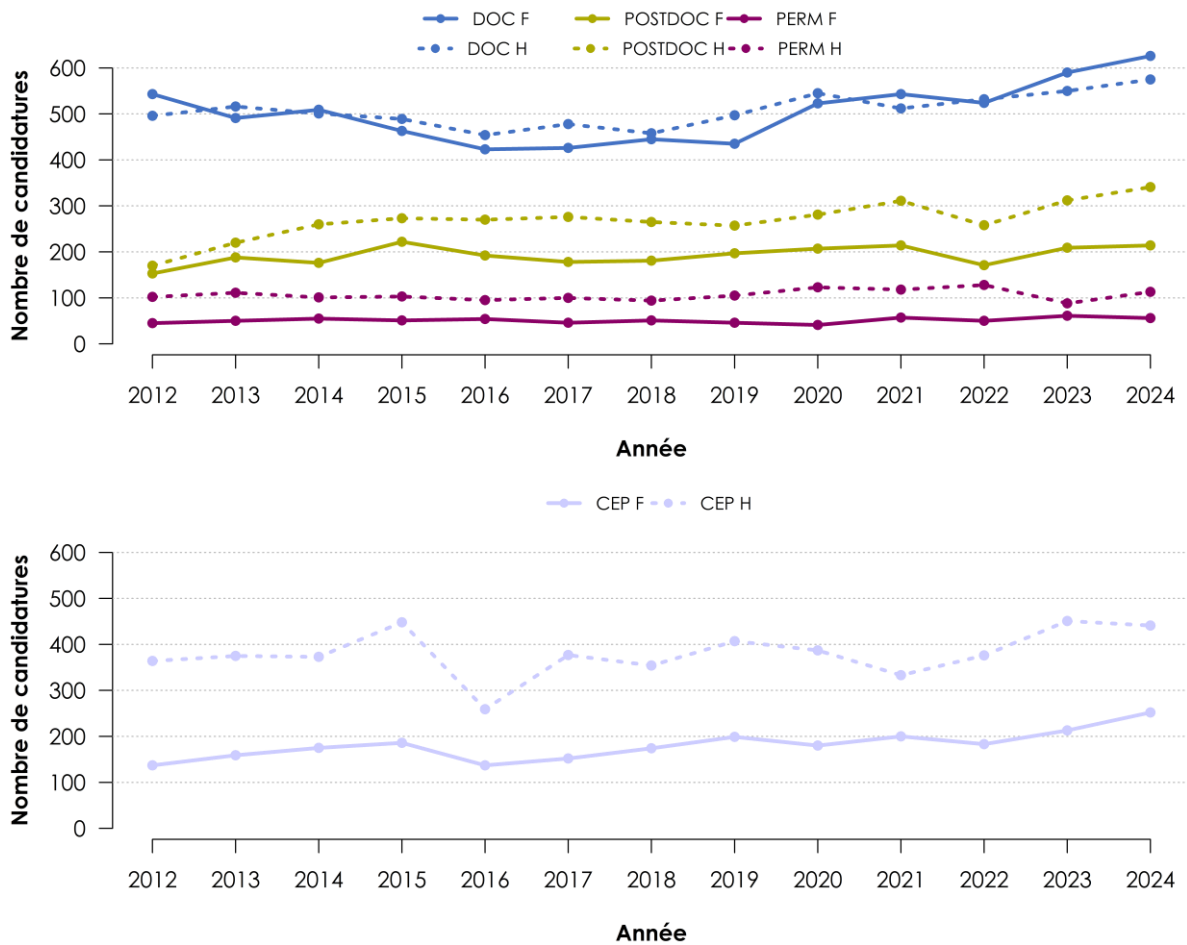


Figure 2. Nombre de candidatures aux bourses et mandats doctoraux (ASP, CSD, SD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), mandats postdoctoraux (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et instruments de l'appel Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR), par genre (Féminin [F] vs. Masculin [H]) et par année (2016 : pas de demande PDR possible)

Outre les différences liées au niveau du mandat sollicité, la proportion de femmes varie également de manière significative selon le domaine de recherche. Au F.R.S.-FNRS, les demandes sont classées en trois grands domaines scientifiques en fonction

de la Commission scientifique ou du jury auprès duquel elles sont introduites⁸. Ces trois grands domaines scientifiques sont les Sciences Exactes et Naturelles (SEN), les Sciences Humaines et Sociales (SHS) et les Sciences de la Vie et de la Santé (SVS). Les demandes introduites auprès de la Commission scientifique SUSTAINABILITY sont considérées dans une catégorie distincte, dans la mesure où elles sont par définition interdisciplinaires et ne peuvent pas toujours être rattachées à l'un des trois grands domaines.

Comme chaque année, c'est en SEN que l'on retrouve les proportions les moins importantes de candidatures féminines, toutes catégories d'instruments confondues : seules **24,4%** des demandes SEN ont été introduites par des femmes (Figure 3). La proportion de candidatures féminines est similaire en SHS et SVS, avec respectivement **52,3%** et **53,7%** de femmes.

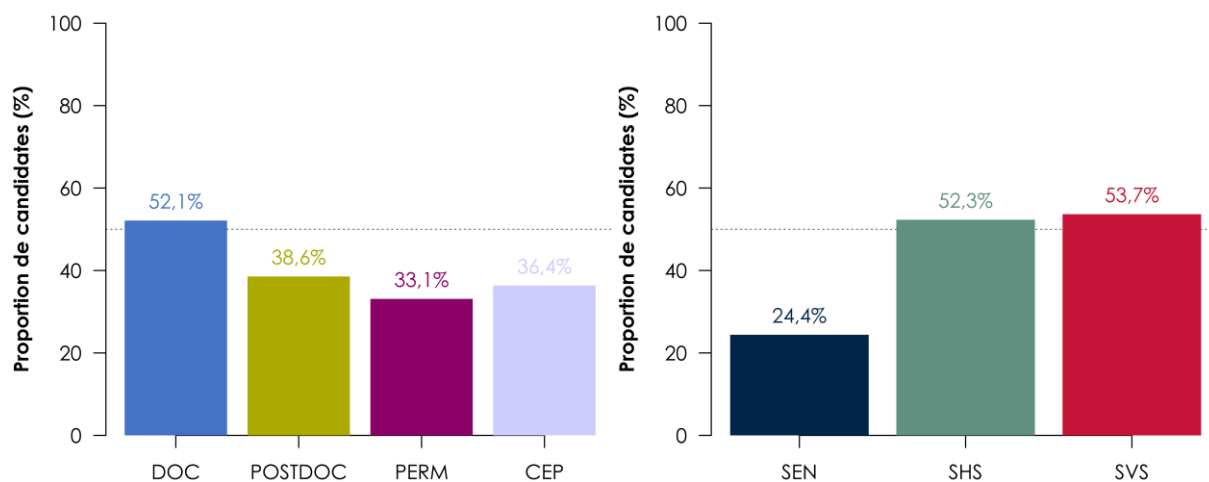


Figure 3. Proportion de candidates parmi les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2024, par type d'instrument de financement (bourses et mandats doctoraux, mandats postdoctoraux, mandats permanents et instruments de l'appel Crédits & Projets) et par grand domaine scientifique

En 2024, la proportion de candidatures féminines est plus faible pour les demandes de mandats postdoctoraux que pour les demandes de bourses et mandats doctoraux dans les trois grands domaines scientifiques (Figure 4). La proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats permanents a été similaire à celle des mandats postdoctoraux dans les domaines SEN et SHS. En revanche, pour les SVS, elle est plus

⁸ Voir http://www.fnr.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_Champs_descripteurs.pdf (NB : la liste des champs descripteurs a été mise à jour en décembre 2022). Les demandes FRESH sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SHS. Les demandes FRIA dont le jury auprès duquel elles ont été introduites est nommé « LS – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SVS tandis que celles dont le jury est nommé « PE – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SEN.

faible que pour les mandats doctoraux et postdoctoraux. On observe également une proportion importante de candidatures féminines au niveau doctoral en SHS et SVS (de l'ordre des 60% ou plus), tandis qu'en SEN, cette proportion est particulièrement faible dès le niveau doctoral (29,3%). Cette sous-représentation s'explique en partie par une proportion moindre de femmes titulaires d'un master en SEN. À titre d'exemple, selon les données du CreF pour l'année académique 2022-2023, les femmes ne représentaient que 28,0% des diplômés d'un master en sciences de l'ingénieur et technologie.

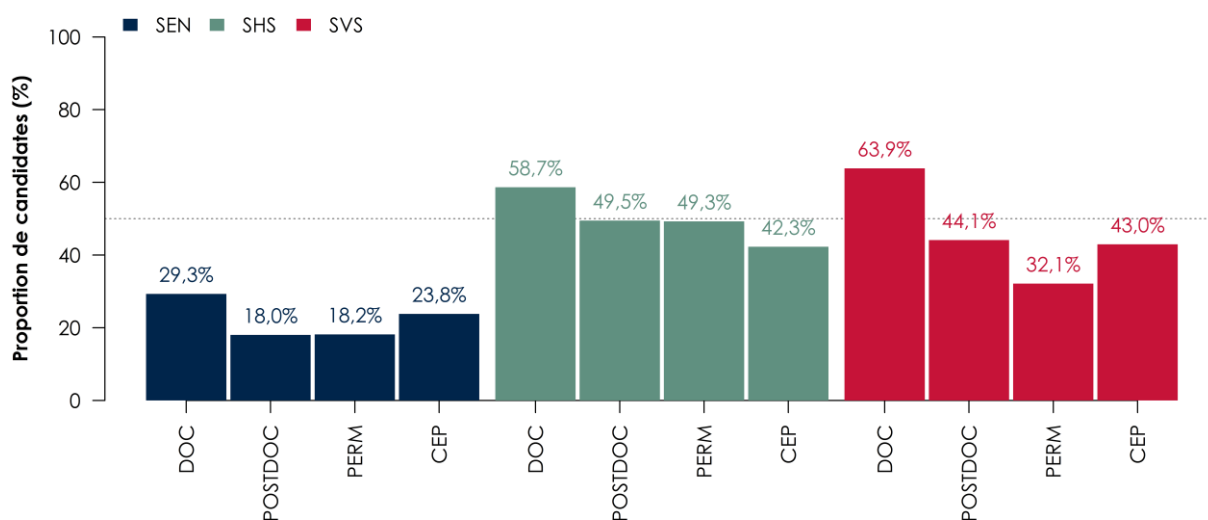
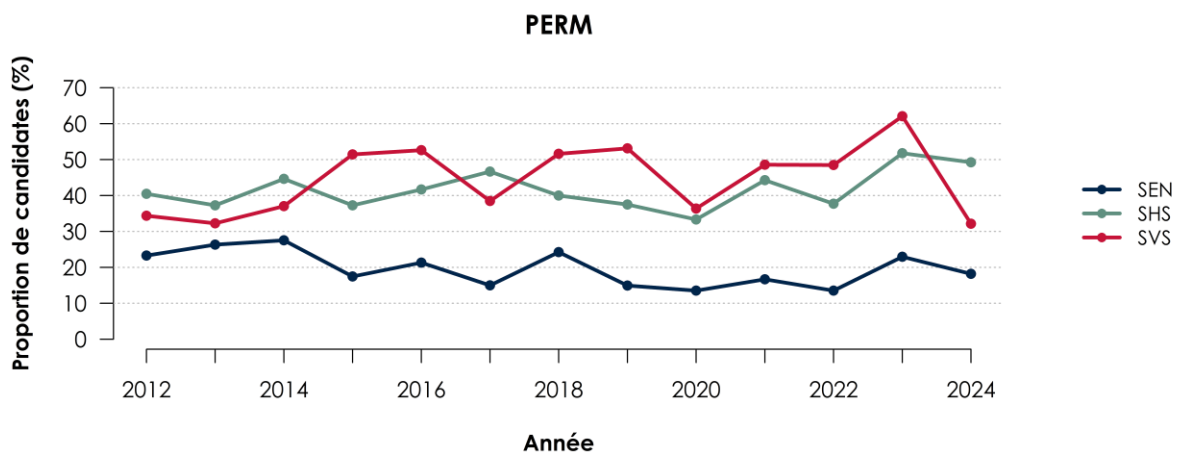
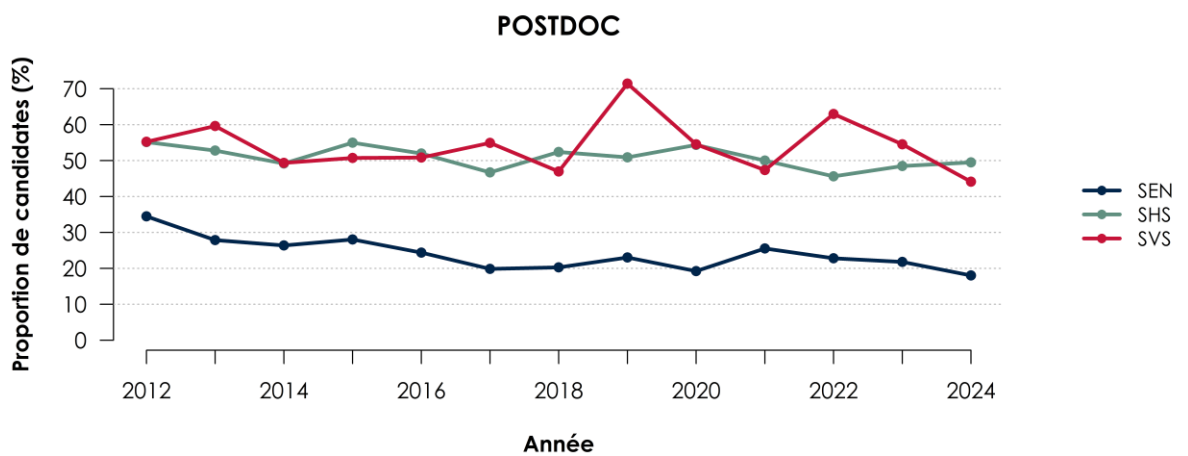
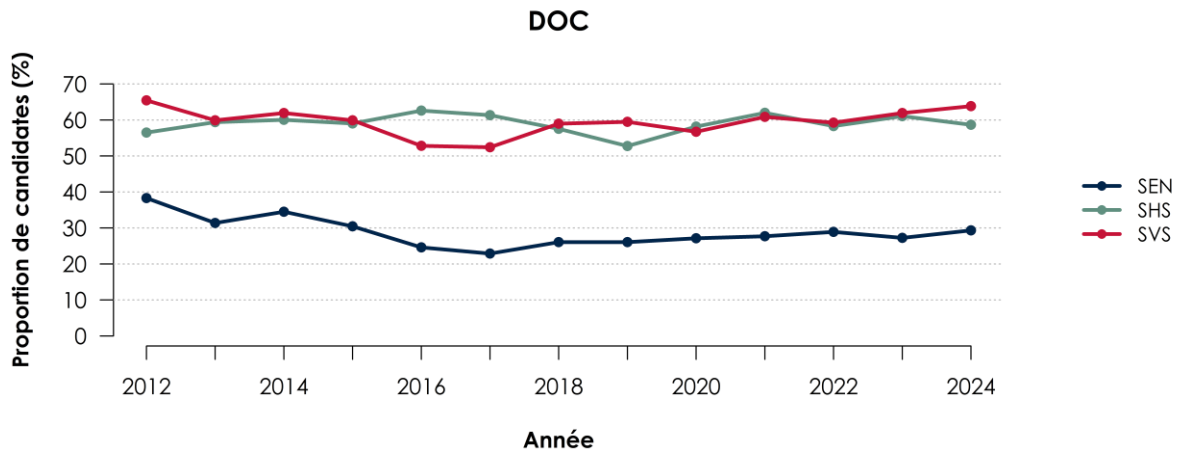


Figure 4. Proportion de femmes parmi les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2024, par type d'instrument de financement (bourses et mandats doctoraux, mandats postdoctoraux, mandats permanents et instruments de l'appel Crédits & Projets) et par grand domaine scientifique

L'évolution de la proportion de femmes parmi les candidatures au cours des dernières années est présentée à la Figure 5, en fonction du type d'instrument sollicité et du grand domaine scientifique. Plusieurs observations peuvent être faites :

- Les demandes de bourses et mandats doctoraux sont majoritairement féminines en SVS et SHS depuis 2012 (systématiquement supérieures à 50%) ;
- De même, les demandes de mandats postdoctoraux en SHS et SVS représentent environ 50% de candidatures féminines depuis 2012, malgré une diminution en SVS ces deux dernières années ;
- Les proportions de femmes candidates à un mandat permanent ont diminué dans les trois grands domaines scientifiques en 2024, particulièrement en SVS ;
- Au niveau des demandes de bourses et mandats doctoraux en SEN, la proportion de candidatures féminines a diminué par rapport à 2012, et n'a pas dépassé les 30% depuis 2016 ;

- Au niveau des demandes de mandats postdoctoraux en SEN, la tendance est similaire : si l'on comptait plus de 30% de candidatures féminines en 2012, cette proportion se situe plutôt autour de 20% depuis 2017.



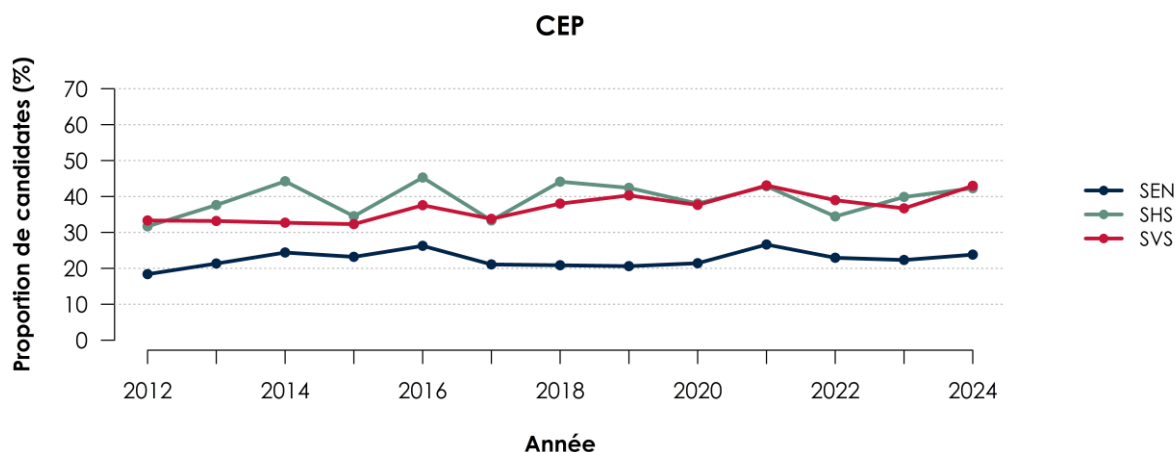
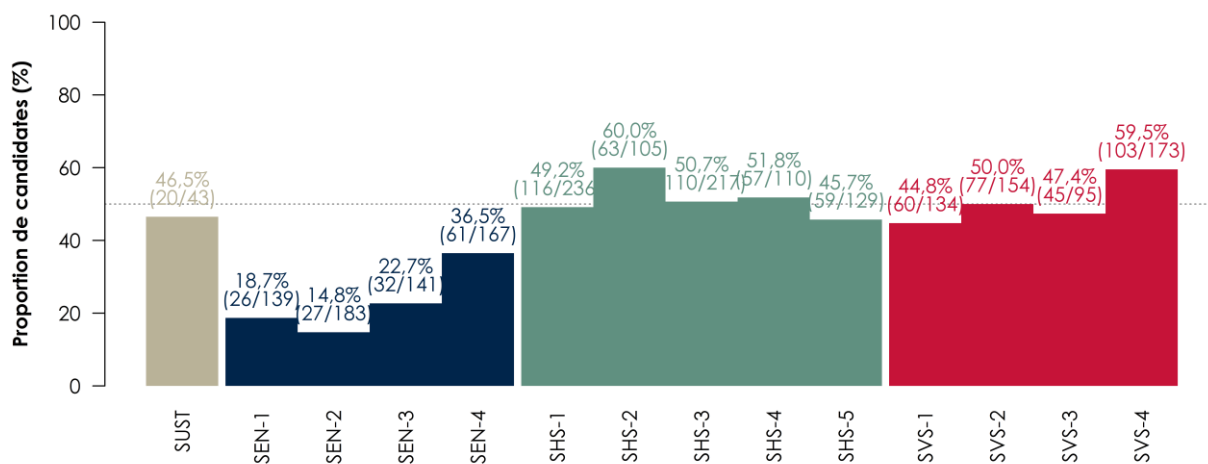


Figure 5. Évolution de la proportion de femmes parmi les candidatures aux bourses et mandats doctoraux, mandats postdoctoraux, mandats permanents et instruments de l'appel Crédits & Projets, par grand domaine scientifique et par année

Au sein d'un même grand domaine scientifique, on observe également des différences en termes de proportions de candidatures féminines en fonction des disciplines (Figure 6). C'est au niveau des Commissions scientifiques **SHS-2** (cognition, psychologie, sciences de l'éducation) et **SVS-4** (médecine clinique, sciences pharmaceutiques et dentisterie) que la proportion de femmes, tous mandats confondus, a été la plus élevée en 2024 (**60,0%** et **59,5%** de candidatures féminines respectivement). À l'inverse, c'est au niveau de la Commission scientifique **SEN-2** (mathématiques, physique, sciences de l'espace) que la proportion de femmes a été la plus faible : seulement **14,8%** des candidatures introduites auprès de cette Commission scientifique étaient introduites par des femmes. Parmi les Commissions scientifiques SEN, c'est la SEN-4 (sciences de la Terre et du climat, écologie, agronomie, biotechnologie) qui a attiré le plus de candidatures féminines (36,5%).

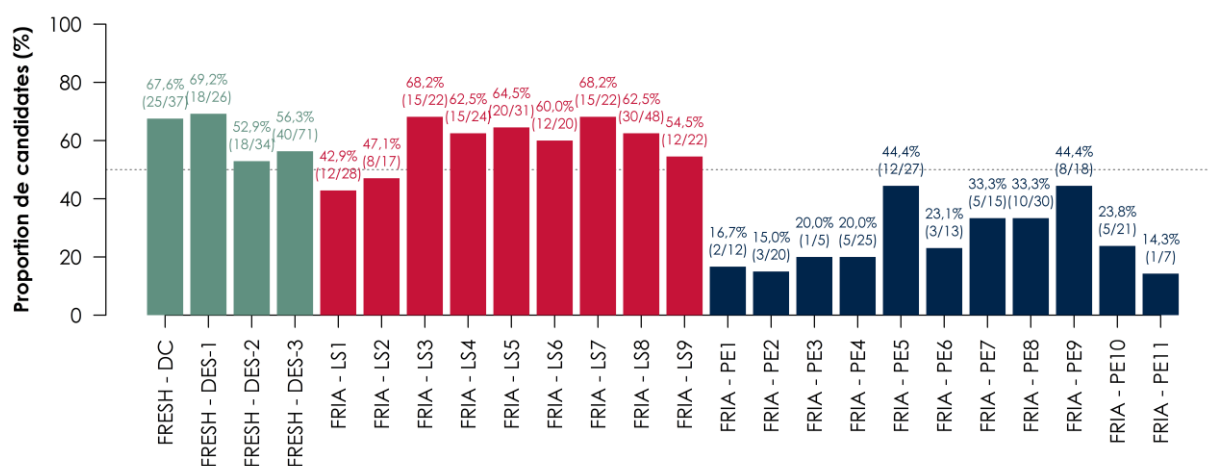


SEN-1 : Physique de la matière condensée ; Chimie, chimie physique/physico-chimie ; Sciences des matériaux
 SEN-2 : Mathématiques ; Physique ; Sciences de l'espace

SEN-3 : Informatique ; Sciences de l'ingénieur ; Ingénierie des matériaux
 SEN-4 : Sciences de la Terre et du climat ; Écologie ; Agronomie ; Biotechnologie
 SHS-1 : Sciences politiques ; Sociologie, communication ; Anthropologie sociale ; Géographie humaine et sociale
 SHS-2 : Cognition ; Psychologie ; Sciences de l'éducation
 SHS-3 : Linguistique ; Philosophie ; Littérature ; Arts, études culturelles
 SHS-4 : Approche historique des arts ; Histoire, archéologie ; Études religieuses
 SHS-5 : Économie ; Finance, gestion ; Droit ; Géographie économique
 SVS-1 : Biologie moléculaire ; Génétique ; Biologie cellulaire
 SVS-2 : Physiologie, cancérologie ; Immunologie, microbiologie
 SVS-3 : Neurosciences
 SVS-4 : Médecine clinique ; Sciences pharmaceutiques ; Dentisterie
 SUST : Développement durable par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité

Figure 6. Proportion de femmes parmi les candidatures aux instruments proposés lors des appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets 2024, par Commission scientifique

En ce qui concerne les demandes FRESH et FRIA, la proportion de candidatures féminines était la plus élevée auprès des jurys FRESH « défis économiques et sociaux – 1 » (Psychologie, Psychologie sociale, Sciences de l'éducation), FRIA-LS3 (biologie cellulaire, physiologie cellulaire, ...) et FRIA-LS7 (étiologie, diagnostic et traitement des maladies, santé publique, ...) (Figure 7). Les candidatures féminines étaient majoritaires dans tous les jurys FRESH. Pour les jurys FRIA-LS (SVS), seuls le LS1 (biologie moléculaire, biochimie, biophysique, ...) et le LS2 (génétique, génétique des populations, génétique moléculaire, génomique, ...) ne comportaient pas une majorité de candidatures féminines. En revanche, comme déjà observé, les candidatures auprès des jurys FRIA-PE (SEN) présentaient les proportions de femmes les plus faibles.



Jurys FRESH :

- Défis culturels (DC) : Anthropologie culturelle, Art et architecture, Arts du spectacle, Histoire contemporaine, Histoire des sociétés préindustrielles, Langues, Littérature, Patrimoine et Archéologie, Philosophie
- Défis économiques et sociaux :
 - o DES-1 : Psychologie, Psychologie sociale, Sciences de l'éducation
 - o DES-2 : Économie, Gestion, Management, Droit, Criminologie
 - o DES-3 : Sciences politiques, Sciences sociales, Urbanisme, Mobilité, Communication, Géographie humaine, Gestion de l'environnement

Jurys FRIA :

- LS1 : Biologie moléculaire, biochimie, biophysique, biologie structurale, biochimie de la transduction du signal
- LS2 : Génétique, génétique des populations, génétique moléculaire, génomique, transcriptomique, protéomique, métabolomique, bioinformatique, biologie numérique, biostatistique, simulation et modélisation biologiques, systèmes biologiques, épidémiologie génétique
- LS3 : Biologie cellulaire, physiologie cellulaire, transduction du signal, organogenèse, génétique du développement, plan d'organisation chez les plantes et les animaux
- LS4 : Physiologie des organes, physiopathologie, endocrinologie, métabolisme, vieillissement, régénération, tumorigénèse, maladies cardio-vasculaires, syndrome métabolique
- LS5 : Neurobiologie, neuroanatomie, neurophysiologie, neurochimie, neuropharmacologie, imagerie cérébrale, neurosciences des systèmes, troubles neurologiques, psychiatrie
- LS6 : Immunobiologie, étiologie des troubles immunitaires, microbiologie, virologie, parasitologie, maladies infectieuses à l'échelle de la planète et autres, dynamique de population des maladies infectieuses, médecine vétérinaire
- LS7 : Étiologie, diagnostic et traitement des maladies, santé publique, épidémiologie, pharmacie, pharmacologie, médecine clinique, médecine régénératrice, éthique médicale
- LS8 : Évolution, écologie, comportement animal, biologie des populations, biodiversité, biogéographie, biologie marine, écotoxicologie, biologie des procaryotes
- LS9 : Sciences de l'agriculture, des animaux, de la pêche, de la sylviculture et des aliments ; biotechnologie, biologie chimique, génie génétique, biologie synthétique, biosciences industrielles, biotechnologie environnementale et remédiation
- PE1 : Domaines des mathématiques, pures et appliquées, fondements mathématiques des sciences informatiques, physique mathématique et statistiques
- PE2 : Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique
- PE3 : Structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences
- PE4 : Chimie analytique, chimie théorique, physico-chimie/chimie physique
- PE5 : Synthèse des matériaux, relations structure-propriétés, matériaux fonctionnels et avancés, architecture moléculaire, chimie organique
- PE6 : Systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents
- PE7 : Électronique, communication et ingénierie des systèmes
- PE8 : Conception de produits, conception et contrôle des procédés, méthodes de construction, génie civil, systèmes énergétiques, ingénierie des matériaux
- PE9 : Astrophysique/chimie/biologie ; système solaire, astronomie stellaire, galactique et extragalactique ; systèmes planétaires, cosmologie ; sciences de l'espace, instrumentation
- PE10 : Géographie physique, géologie, géophysique, météorologie, océanographie, climatologie, écologie, changements environnementaux à l'échelle planétaire, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles
- PE11 : Développement de matériaux avancés : amélioration des performances, modélisation, préparation à grande échelle, modification, adaptation, optimisation, utilisation nouvelle et combinée de matériaux, etc.

Figure 7. Proportion de femmes parmi les candidatures lors des appels FRESH et FRIA 2024, par jury

Les candidates ont présenté un âge médian systématiquement légèrement supérieur à celui des candidats pour tous les instruments, sauf le MISU (Table 2). Cette tendance se retrouve à tous les niveaux de candidatures des bourses et mandats, que ce soit au niveau d'un financement doctoral (**25,18** ans pour les femmes contre **25,13** ans pour les hommes), postdoctoral (**33,33** ans pour les femmes et **32,14** ans pour les hommes) ou d'un poste permanent (instrument CQ : **37,83** ans pour les femmes et **36,12** ans pour les hommes ; instrument MR : 50,28 ans pour les femmes et 45,31 ans pour les hommes ; instrument DR : 48,70 ans pour les femmes et 45,78 ans pour les hommes), même si les différences sont limitées dans certains cas. Dans le cadre de l'appel Crédits & Projets 2024, les promotrices de demandes introduites étaient très légèrement plus âgées que les promoteurs (46,87 vs 46,44 respectivement).

		Femmes			Hommes		
		n	Médiane	[Q1-Q3]	n	Médiane	[Q1-Q3]
Mandats doctoraux	ASP	313	25,37	[24,07–26,99]	260	25,29	[23,67–27,36]
	CSD	5	26,68	[24,35–26,78]	2	25,18	[25,08–25,29]
	SD	13	32,33	[31,93–32,92]	11	32,25	[32,07–33,34]
	FRESH-B1	101	26,03	[24,36–28,90]	67	26,39	[24,88–28,92]
	FRIA-B1	194	24,49	[23,36–26,17]	233	24,51	[23,38–26,17]
	BSD	-	-	-	2	38,30	[35,80–40,79]
	Total	626	25,18	[23,90–27,05]	575	25,13	[23,67–27,26]
Mandats postdoctoraux	CR	210	33,11	[31,42–35,73]	337	32,02	[30,22–34,63]
	SPD	4	38,13	[37,00–38,85]	4	38,05	[36,83–40,35]
	Total	214	33,33	[31,44–35,85]	341	32,14	[30,31–34,70]
Mandats permanents	CQ	45	37,83	[36,55–39,94]	92	36,12	[34,57–38,63]
	MR	8	50,28	[44,52–52,60]	11	45,31	[44,40–46,76]
	DR	3	48,70	[47,26–50,38]	10	45,78	[43,88–50,17]
	Total	56	38,92	[36,75–43,53]	113	37,36	[34,96–40,31]
MISU	MISU	3	38,03	[36,12–39,33]	2	45,14	[40,58–49,71]
Crédits & Projets	CDR	94	47,54	[41,97–54,59]	146	46,88	[42,19–54,54]
	EQP	20	49,59	[47,10–55,65]	36	46,74	[42,46–54,84]
	MIS	30	36,73	[35,50–39,64]	41	37,59	[35,37–39,81]
	PDR	108	47,55	[42,96–52,99]	218	48,40	[42,46–53,88]
	Total	252	46,87	[40,80–52,87]	441	46,44	[40,56–53,31]

Table 2. Âge médian (au 1^{er} mai 2024) et intervalle interquartile [Q1-Q3] des candidates et candidats ayant introduit une demande de financement auprès des principaux instruments du F.R.S.-FNRS en 2024, par genre et par type d'instrument

Il est à noter qu'il est possible pour les candidates⁹ d'étendre le délai au cours duquel elles sont autorisées à postuler en cas d'accouchement et/ou adoption (survenus entre le diplôme et la candidature jusqu'à 2021, puis dans l'absolu à partir de 2021).

⁹ La même extension était offerte aux candidates et candidats en cas d'adoption (soit un an par enfant). Depuis 2025, une extension est offerte à tous les parents (sans exception pour les adoptions), avec une extension plus importante pour la personne ayant porté l'enfant (15 mois vs. 12 mois pour les autres parents).

Cette extension était en 2024 d'une année par enfant. Il est probable que la différence d'âge entre les candidatures masculines et féminines qui est de plus en plus marquée au fur et à mesure que l'on avance dans les niveaux des mandats soit expliquée par cette possibilité d'étendre la période d'éligibilité.

En ce qui concerne les promoteurs et promotrices des candidats et candidates ayant introduit une demande de bourse ou de mandat, la proportion de femmes a progressé au cours de la dernière décennie pour les mandats doctoraux (24,0% en 2012 vs. **33,6%** en 2024). En revanche, cette proportion diminue entre 2023 et 2024, pour les mandats postdoctoraux (30,9% en 2023 vs. **27,7%** en 2024) ainsi que pour les CQ (23,0% en 2023 vs. **14,6%** en 2024) (Figure 8). A l'instar des tendances observées pour le genre des candidates et candidats, la proportion de promotrices diminue à mesure que l'on progresse vers des niveaux de mandat plus élevés.

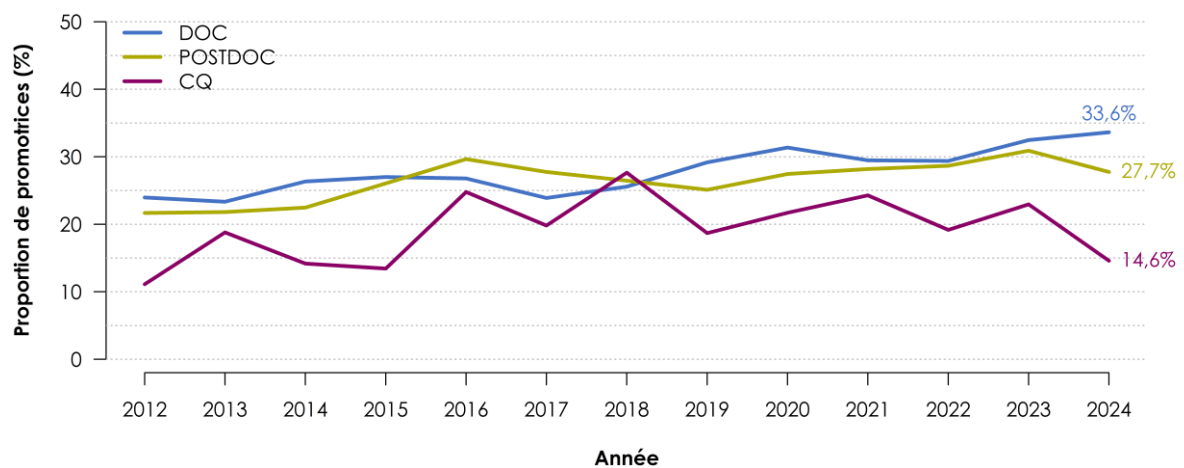


Figure 8. Évolution de la proportion de femmes parmi les promoteurs et promotrices de candidats et candidates aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD) et mandats CQ, au cours des dernières années

Sans surprise, c'est en SEN que l'on retrouve la proportion de promotrices la plus faible (**16,8%** de promotrices pour l'ensemble des demandes SEN), proportion d'autant plus faible si l'on considère les promotrices de mandats de CQ (**9,6%**) (Figure 9). Pour aucune des combinaisons « catégorie d'instrument » x « grand domaine scientifique », le seuil de 50% n'a été atteint en 2024.

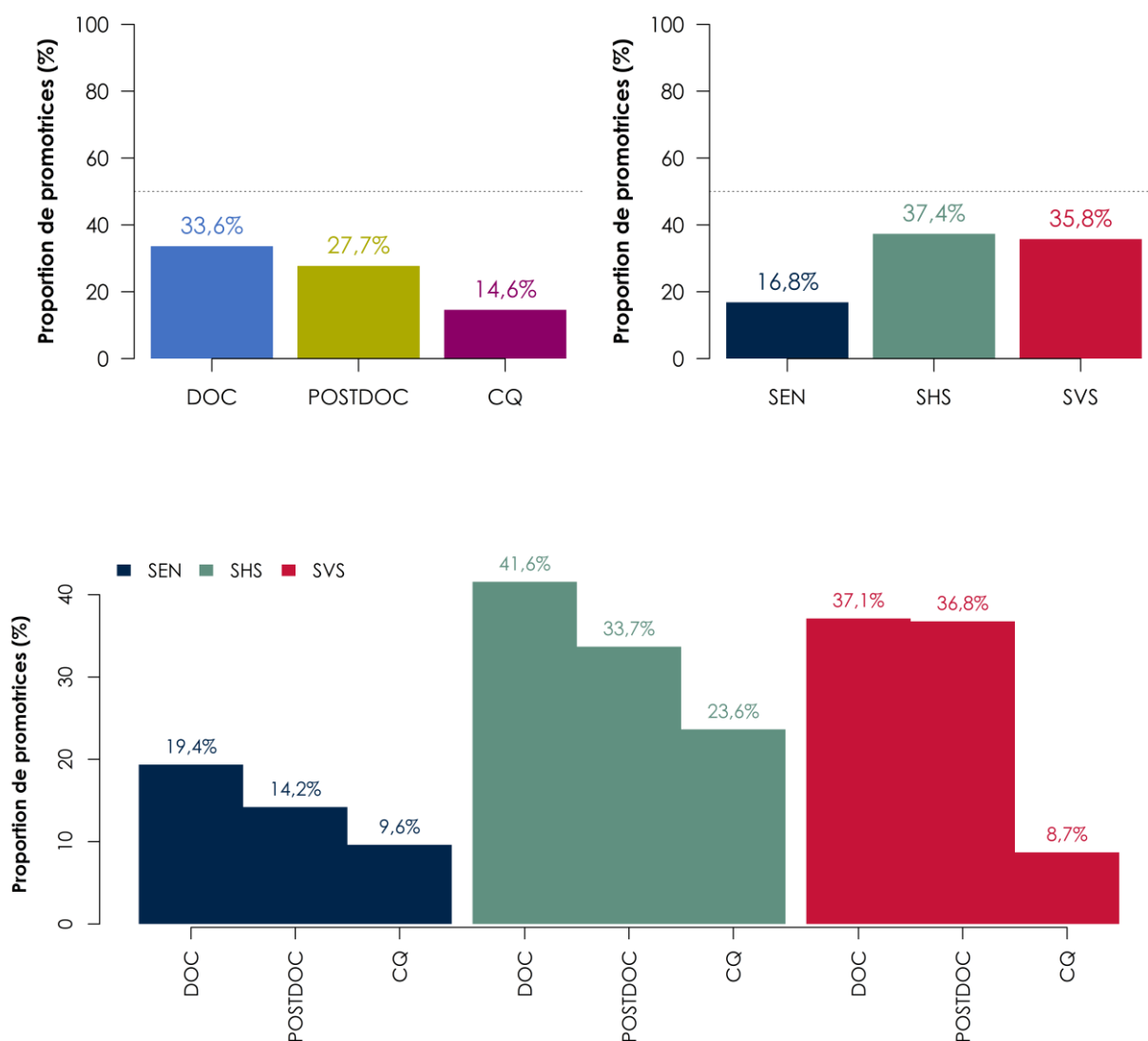


Figure 9. Proportion de femmes parmi les promoteurs et promotrices de candidates et candidats à des bourses et mandats en 2024, par type de mandat sollicité et par grand domaine scientifique

Pour tous les types de mandats, la proportion de promotrices a considérablement varié selon la Commission scientifique ou le jury auprès de laquelle a été introduite la demande, et est corrélée avec la proportion de femmes parmi les candidats et candidates (Figure 10 et Figure 11). Il convient de relever que les commissions scientifiques et jurys en SEN (SEN-1 à 4 et jurys FRIA-PE) présentent en moyenne un écart plus faible entre la proportion de femmes parmi les candidates et celle observée parmi les promotrices. Ceci suggère qu'il existe une faible dynamique de féminisation de la profession dans ces domaines.

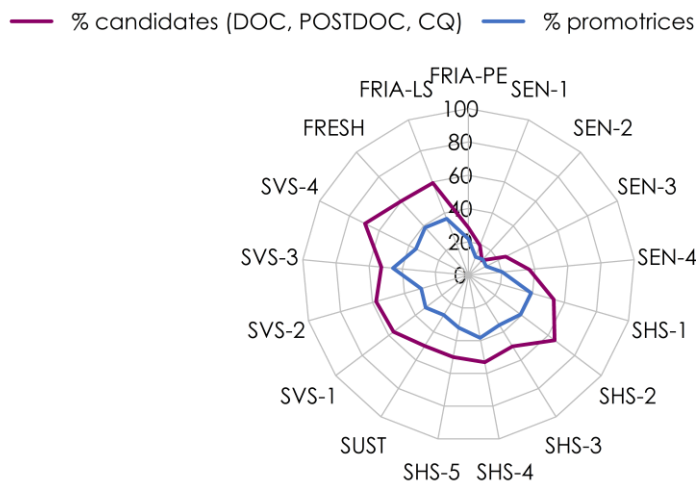


Figure 10. Proportion de femmes parmi les candidats et candidates (hors instruments Crédits & Projets et demandes de promotion MR et DR) et parmi leurs promoteurs et promotrices, par Commission scientifique ou jury et lors de l'année 2024

La figure ci-dessous, représentant l'évolution de la proportion de promotrices au cours de la dernière décennie, indique que cette proportion a augmenté en SHS et SVS mais est restée stable en SEN (Figure 11).

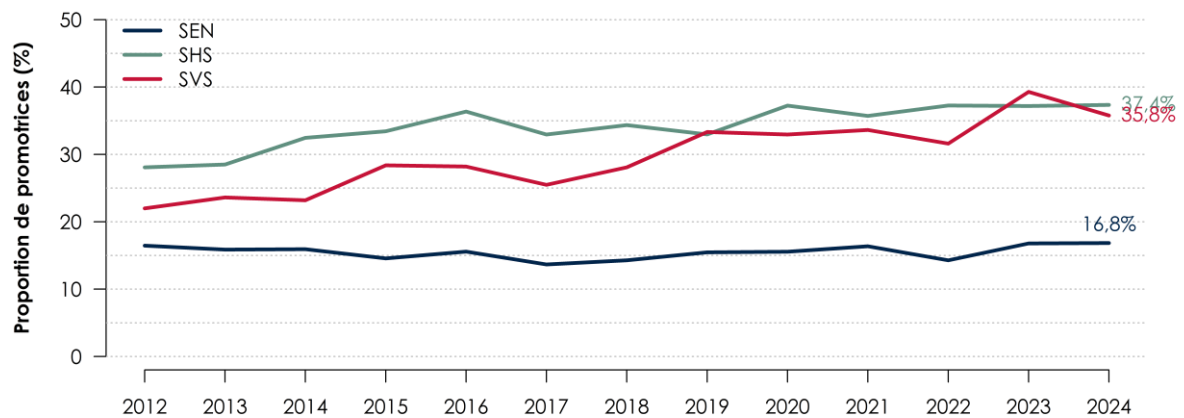


Figure 11. Evolution au cours des dernières années de la proportion de femmes parmi les promoteurs et promotrices de candidats et candidates aux mandats doctoraux, postdoctoraux et mandats CQ, par grand domaine scientifique

3.2. TAUX DE SUCCÈS

Les demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont évaluées et classées par les Commissions scientifiques ou les jurys (pour plus de détails, voir section Evaluation page 41), dont les évaluations et classements sont soumis au Conseil d'administration qui est responsable des décisions d'octrois. Les contraintes budgétaires ne permettent pas de financer l'ensemble des demandes de financement reçues et évaluées A+ (exceptionnel), A (excellent) ou A- (très bon). Le Conseil d'administration du Fonds statue lors de chaque appel quant aux taux de succès qu'il appliquera pour chaque instrument de financement, en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles le Fonds est soumis. L'instrument CQ représente un cas particulier, dans la mesure où une étape d'évaluation supplémentaire est réalisée au sein des universités par leur équipe rectorale.

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux taux de succès (nombre de demandes octroyées / nombre de demandes reçues) observés en 2024, en fonction du genre du candidat ou de la candidate.

		Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)	Nb octrois / Nb demandes Femmes	Nb octrois / Nb demandes Hommes	Total
Mandats doctoraux	ASP	28,8%	23,5%	90/313	61/260	26,4%
	CSD	40,0%	50,0%	2/5	1/2	42,9%
	SD	46,2%	45,5%	6/13	5/11	45,8%
	FRESH-B1	24,8%	25,4%	25/101	17/67	25,0%
	FRIA-B1	31,4%	35,2%	61/194	82/233	33,5%
	BSD	-	100,0%	-	2/2	100,0%
	Total	29,4%	29,2%	184/626	168/575	29,3%
Mandats postdoctoraux	CR	23,3%	25,5%	49/210	86/337	24,7%
	SPD	25,0%	0,0%	1/4	0/4	12,5%
	Total	23,4%	25,2%	50/214	86/341	24,5%
Mandats permanents	CQ	11,1%	10,9%	5/45	10/92	10,9%
	MR	87,5%	72,7%	7/8	8/11	78,9%
	DR	100,0%	80,0%	3/3	8/10	84,6%
	Total	26,8%	23,0%	15/56	26/113	24,3%
MISU	MISU	66,7%	100,0%	2/3	2/2	80,0%
Crédits & Projets	CDR	60,6%	56,8%	57/94	83/146	58,3%
	EQP	30,0%	38,9%	6/20	14/36	35,7%
	MIS	26,7%	22,0%	8/30	9/41	23,9%
	PDR	19,4%	22,9%	21/108	50/218	21,8%
	Total	36,5%	35,4%	92/252	156/441	35,8%
Total	29,8%	29,8%	343/1151	438/1472	29,8%	

Table 3. Taux de succès, nombre de demandes octroyées, et nombre de demandes reçues en 2024 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, par genre et au total

En 2024, les candidates ont présenté des taux de succès assez similaires aux candidats au niveau des mandats doctoraux (29,4% pour les candidates vs. 29,2% pour les candidats), les mandats postdoctoraux (23,4% pour les candidates vs. 25,2% pour les candidats) et des demandes de mandats permanents CQ (11,1% pour les candidates vs. 10,9% pour les candidats). En revanche, les candidates à une promotion (MR ou DR) ont présenté des taux de succès plus élevés que les candidats (MR : 87,5% vs. 72,7% ; DR : 100,0% vs. 80,0%). Enfin, en ce qui concerne les instruments de l'appel Crédits & Projets, les taux de succès des promotrices ont été légèrement plus élevés que ceux des promoteurs pour les demandes CDR (60,6% vs. 56,8%) et les demandes MIS (26,7% vs. 22,0%) et plus faibles pour les demandes PDR (19,4% vs. 22,9%) et les demandes EQP (30,0% vs. 38,9%). Néanmoins, tous instruments de Crédits & Projets confondus, les promotrices et promoteurs ont présenté des taux de succès similaires (36,5% vs. 35,4%). Sur l'ensemble des 2623 demandes de financement considérées dans ce rapport, les candidates et candidats ont présenté des taux de succès identiques : **29,8% des demandes introduites, qu'elles le soient par des femmes ou par des hommes, ont été octroyées.**

L'évolution des taux de succès des candidates et candidats au cours de la dernière décennie est présentée aux Figure 12 et Figure 13.

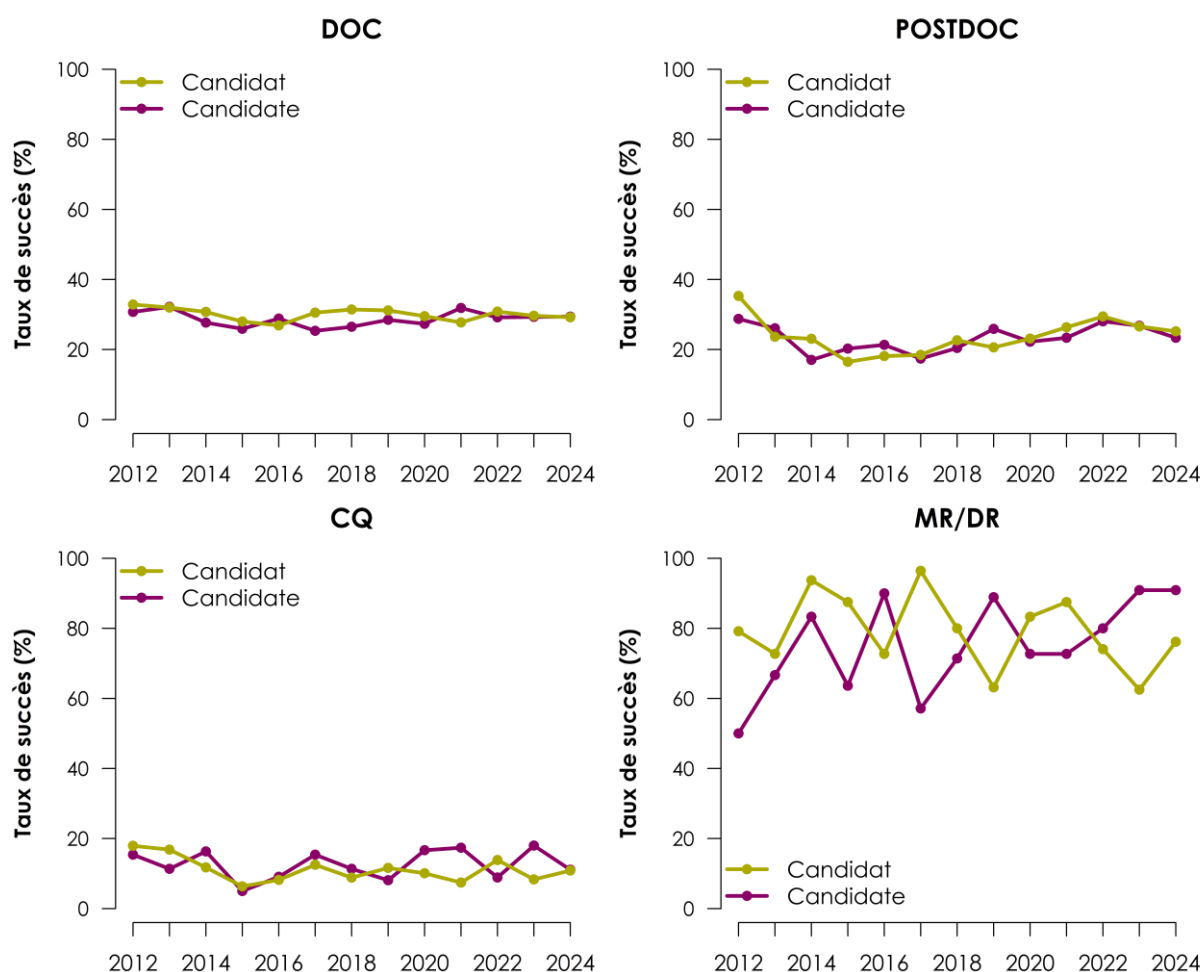


Figure 12. Évolution des taux de succès des candidatures, par instrument de financement et par genre, au cours des dernières années

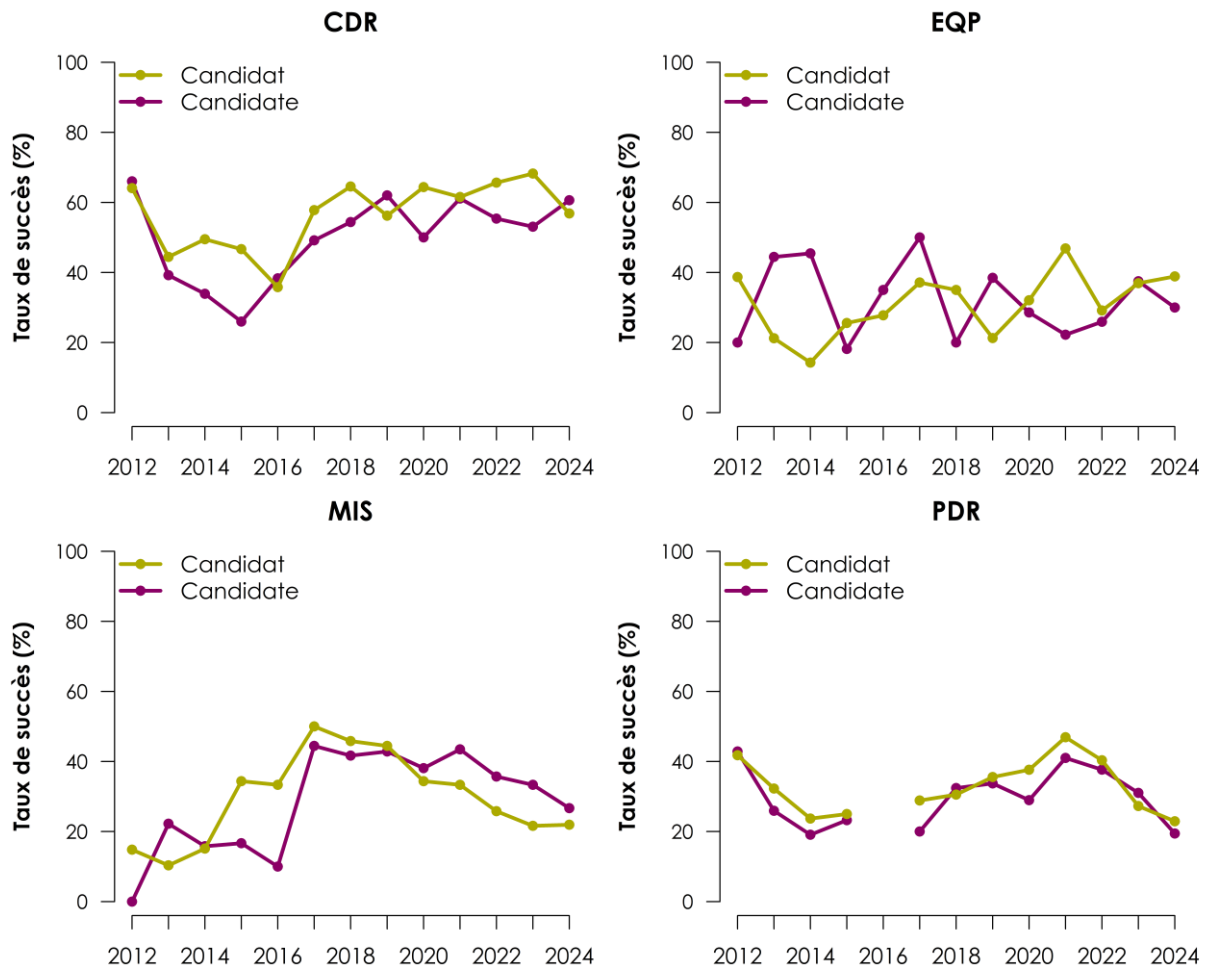


Figure 13. Évolution des taux de succès des candidatures, par instrument de financement et par genre, au cours des dernières années (2016 : pas d'appel PDR organisé)

3.3. TAUX DE SUCCÈS (BUDGETS OCTROYÉS)

En ce qui concerne les instruments de financement Crédits & Projets, il est également possible de comparer les montants sollicités et les montants octroyés et de calculer les taux de succès en termes de budgets. En effet, pour chaque demande introduite dans le cadre des appels Crédits & Projets, la promotrice ou le promoteur sollicite un budget détaillé, que la Commission scientifique peut par ailleurs proposer de réduire, en cas d'octroi, de maximum 15%, si cela se justifie scientifiquement (si une réduction de plus de 15% est jugée nécessaire, la demande de financement est alors considérée comme non finançable).

En fonction de ses besoins, le promoteur ou la promotrice introduira une demande CDR, PDR, MIS (si son ancienneté le permet) ou EQP (voir modalités ci-dessous)¹⁰.

	Durée	Limites	Nature
Crédit de recherche CDR	2 ans ¹¹	5 – 31,5 k€/an	Fonctionnement, petit équipement, colloques...
Équipement EQP	2 ans	30 – 300 k€	Fonctionnement, équipement
Mandat d'impulsion scientifique MIS	3 ans	157,5 k€/an ¹²	Fonctionnement, équipement, personnel
Projet de recherche PDR	2 ou 4 ans	30 – 84 k€/an ¹⁰	Si mono-universitaire - 0 à 1 ETP max. 52.5 k€ sans CV - Fonctionnement, équipement max. 31.5 k€ (ou max. 63 k€ si pas de personnel)
		30 – 120,75 k€/an ¹⁰	Si pluri-universitaire : - 0 à 2 ETP max. 105 k€ sans CV - Fonctionnement, équipement max. 15,75 k€ (ou max. 63 k€ si coûts de personnel réduits, tout en respectant la limite max. 120,75 k€)

Les analyses ci-après présentent d'une part le budget médian sollicité, et d'autre part les taux de succès en termes de budget, i.e. la proportion de budget accordé par rapport au budget total sollicité.

¹⁰ Source : mini-guide appel crédits et projets F.R.S.-FNRS (https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_MiniGuide2024_Credits_FR.pdf).

¹¹ Pour les CDR, possibilité d'utiliser le crédit sur 4 ans.

¹² En moyenne annuelle sur la durée du projet.

Tous instruments de l'appel Crédits & Projets confondus, le montant médian sollicité par les promotrices (229,6 k€ / demande) était proche du montant sollicité par les promoteurs (232,3 k€ / demande). Si l'on regarde instrument par instrument, les promotrices ont sollicité des montants supérieurs aux promoteurs pour les instruments CDR (62,7 k€ vs. 60,0 k€), MIS (466,7 k€ vs. 462,0 k€) et PDR (313,2 k€ vs. 309,9 k€), et inférieurs pour l'instrument EQP (192,8 k€ vs. 248,6 k€).

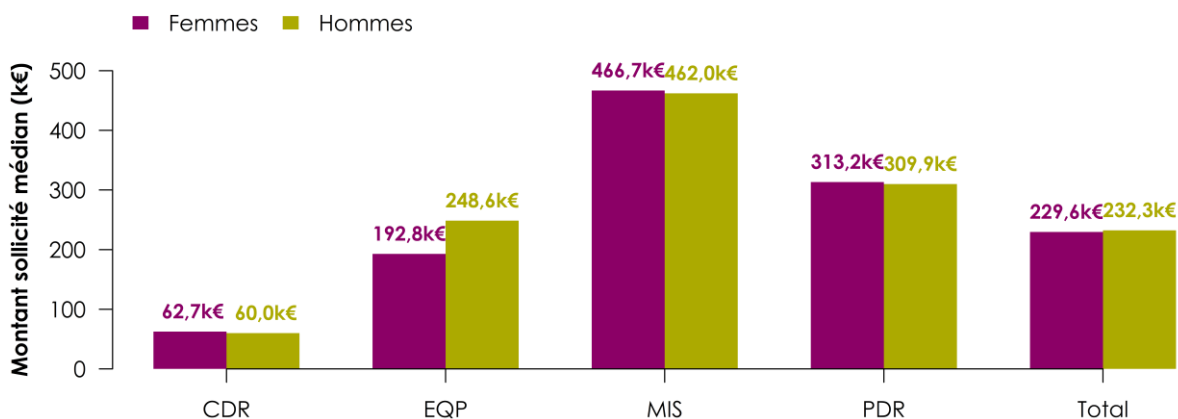


Figure 14. Montants sollicités médians lors de l'appel Crédits & Projets 2024 pour les instruments CDR, EQP, MIS et PDR, par genre de la promotrice ou du promoteur principal

Les taux de succès des promotrices, en termes de budget octroyé par rapport au budget sollicité, ont été en 2024 plus élevés que ceux des promoteurs pour les instruments CDR (62,1% vs. 58,7%) et MIS (26,5% vs. 21,9%), et inférieurs pour l'instrument EQP (29,9% vs. 38,1%) et PDR (22,4% vs. 25,0%) (Figure 15). Au total et tous instruments Crédits & Projets confondus, 27,3% des montants sollicités par des promotrices ont été octroyés, vs. 27,6% des montants sollicités par des promoteurs, soit des résultats similaires.

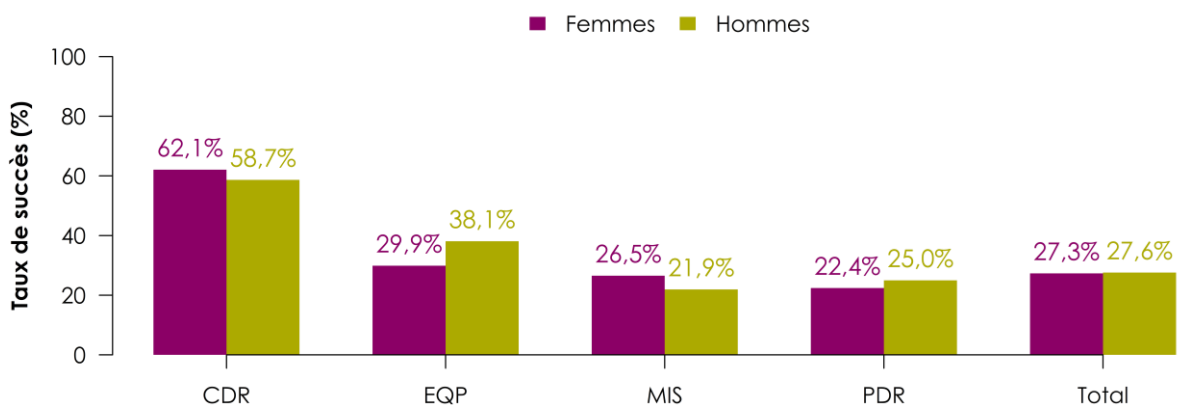


Figure 15. Taux de succès en termes de budgets octroyés lors de l'appel Crédits & Projets 2024 (montants totaux accordés / montants totaux sollicités), par genre

3.4. MANDATAIRES EN FONCTION

L'objet de cette section est de présenter quelques chiffres relatifs aux mandataires F.R.S.-FNRS en fonction à un moment précis, à savoir le 1^{er} janvier 2025. Cette date a été choisie car elle permet de présenter un état de la situation au terme de l'année 2024. Les chiffres présentés ici ne comprennent ni le personnel lié au Télévie ni les personnes engagées par leurs promoteurs et promotrices dans le cadre de projets (financées par des conventions F.R.S.-FNRS mais employées par les universités).

Le financement de mandataires (temporaires ou permanents) représente la part la plus importante des dépenses annuelles du F.R.S.-FNRS. Les mandataires obtiennent leur mandat après une procédure de sélection compétitive s'inscrivant dans le cadre des appels Bourses & Mandats, FRIA ou FRESH organisés chaque année par le F.R.S.-FNRS.

La répartition des 2074 mandataires en fonction au 1^{er} janvier 2025 est présentée ci-dessous. De manière globale, on n'observe pas de déséquilibre flagrant entre hommes et femmes parmi les mandataires en fonction (**46,0%** de femmes pour **54,0%** d'hommes), même si les hommes sont globalement plus nombreux (Table 4).

	Mandat	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctoraux	ASP	300	251	551	54,4%	45,6%
	CSD	19	7	26	73,1%	26,9%
	SD	14	16	30	46,7%	53,3%
	VETE-CCD	1	-	1	100,0%	-
	FRESH	73	35	108	67,6%	32,4%
	FRIA	227	272	499	45,5%	54,5%
	Boursier I.U.E. Florence	1	6	7	14,3%	85,7%
	BSD	-	2	2	-	100,0%
	Total		635	589	1224	51,9%
Mandats postdoctoraux	CR	161	236	397	40,6%	59,4%
	SPD	10	7	17	58,8%	41,2%
	CCL	7	8	15	46,7%	53,3%
	Collaborateur scientifique	8	18	26	30,8%	69,2%
	Total		186	269	455	40,9%
Mandats permanents	CQ	65	107	172	37,8%	62,2%
	MR	40	67	107	37,4%	62,6%
	DR	29	87	116	25,0%	75,0%
	Total		134	261	395	33,9%
Total		955	1119	2074	46,0%	54,0%

Table 4. Répartition des boursiers et mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2025 (hors Télévie et personnel sous convention), par genre et par type de mandat (valeurs absolues et proportions)

On observe cependant, comme c'était le cas au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes parmi les boursiers et mandataires en fonction, qui dépend directement du niveau du mandat considéré, illustrant le phénomène du « tuyau percé » (Figure 16). En effet, si au niveau des mandats doctoraux les proportions de femmes et d'hommes sont quasiment identiques (**51,9%** de femmes), les proportions de femmes diminuent sensiblement au niveau des mandats postdoctoraux temporaires (**40,9%** de femmes) et de manière plus importante encore au niveau des mandats permanents (**33,9%** de femmes). De même, la diminution progressive de la proportion de femmes avec l'augmentation du niveau du mandat s'observe également au niveau des différents mandats permanents (**37,8%** de femmes parmi les CQ, **37,4%** parmi les MR et **25,0%** parmi les DR).

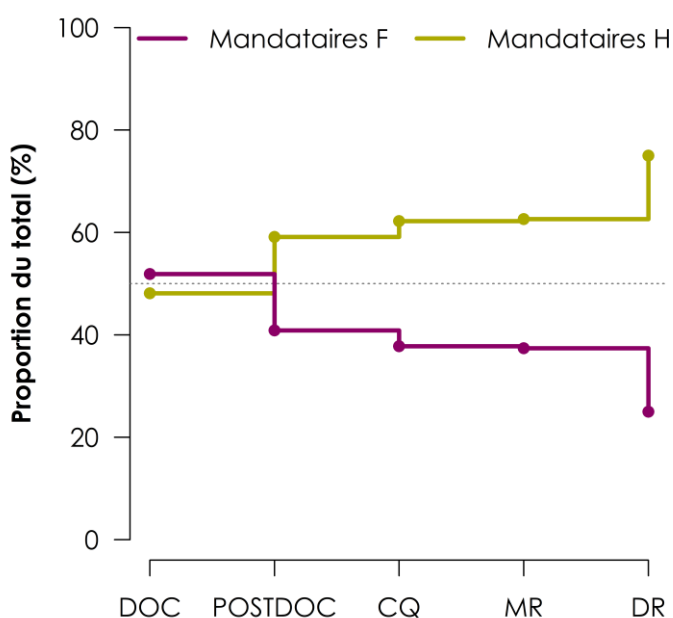


Figure 16. Proportion de femmes et d'hommes parmi les mandataires en fonction au niveau doctoral (ASP, BSD, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH, FRIA et Bourses de doctorat de l'IUE de Florence), postdoctoral (CR, SPD, CCL, Collaborateur-riche Scientifique) et des mandats permanents (CQ, MR, DR) au 1^{er} janvier 2025

Enfin, tout comme pour les candidatures (cf. section 3.1, Figure 3) et tous mandats confondus, les femmes sont nettement minoritaires en SEN (**26,1%** au total), et majoritaires en SHS (**54,0%**) et SVS (**57,3%**) (Table 5 et Figure 17).

Au niveau des mandats permanents, **46,3%** des mandataires en SVS et **41,4%** des mandataires en SHS sont des femmes. Seulement **19,1%** des mandataires permanents en SEN sont des femmes.

	Domaine	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctoraux	SUST	9	4	13	69,2%	30,8%
	SEN	118	265	383	30,8%	69,2%
	SHS	215	133	348	61,8%	38,2%
	SVS	293	187	480	61,0%	39,0%
	Total	635	589	1224	51,9%	48,1%
Mandats postdoctoraux	SUST	6	4	10	60,0%	40,0%
	SEN	30	112	142	21,1%	78,9%
	SHS	91	101	192	47,4%	52,6%
	SVS	59	52	111	53,2%	46,8%
	Total	186	269	455	40,9%	59,1%
Mandats permanents	SUST	-	4	4	-	100,0%
	SEN	29	123	152	19,1%	80,9%
	SHS	48	68	116	41,4%	58,6%
	SVS	57	66	123	46,3%	53,7%
	Total	134	261	395	33,9%	66,1%
Total	SUST	15	12	27	55,6%	44,4%
	SEN	177	500	677	26,1%	73,9%
	SHS	354	302	656	54,0%	46,0%
	SVS	409	305	714	57,3%	42,7%
	Total	955	1119	2074	46,0%	54,0%

Table 5. Répartition des boursiers et mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2025 (hors Télévie et personnel sous convention), par genre, par type de mandat et par grand domaine scientifique (valeurs absolues et proportions)

La diminution progressive de la proportion de femmes avec l'augmentation du niveau du mandat s'observe dans les trois grands domaines scientifiques (Figure 17).

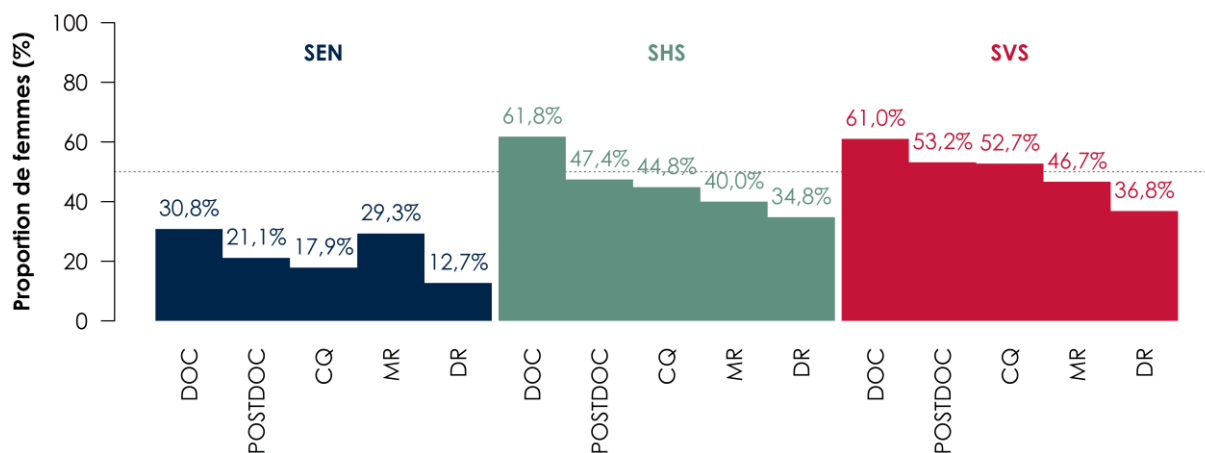


Figure 17. Proportion de femmes parmi les mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2025 (hors Télévie et personnel sous convention), par type de mandat et par grand domaine scientifique

Le F.R.S.-FNRS a été créé en 1928, et dès son origine, des mandats ont été attribués à des chercheuses et chercheurs. Les premiers mandataires Aspirants ont été nommés cette même année, avec 11 femmes et 15 hommes qui se sont vu octroyer une bourse doctorale. Toutefois, au cours de la décennie suivante, ce sont essentiellement des hommes qui ont bénéficié de ce mandat (**8,7%** de femmes au cours des années 1930). Par la suite, la proportion de femmes n'a cessé d'augmenter, franchissant le seuil des 50% dans les années 2010. Sur les premières années entamées de la décennie 2020, la parité semble se confirmer puisque **53,3%** des Aspirants et Aspirantes octroyés étaient des femmes entre 2020 et 2024. Ceci témoigne d'une impressionnante féminisation du mandat d'Aspirant en près de 100 ans.

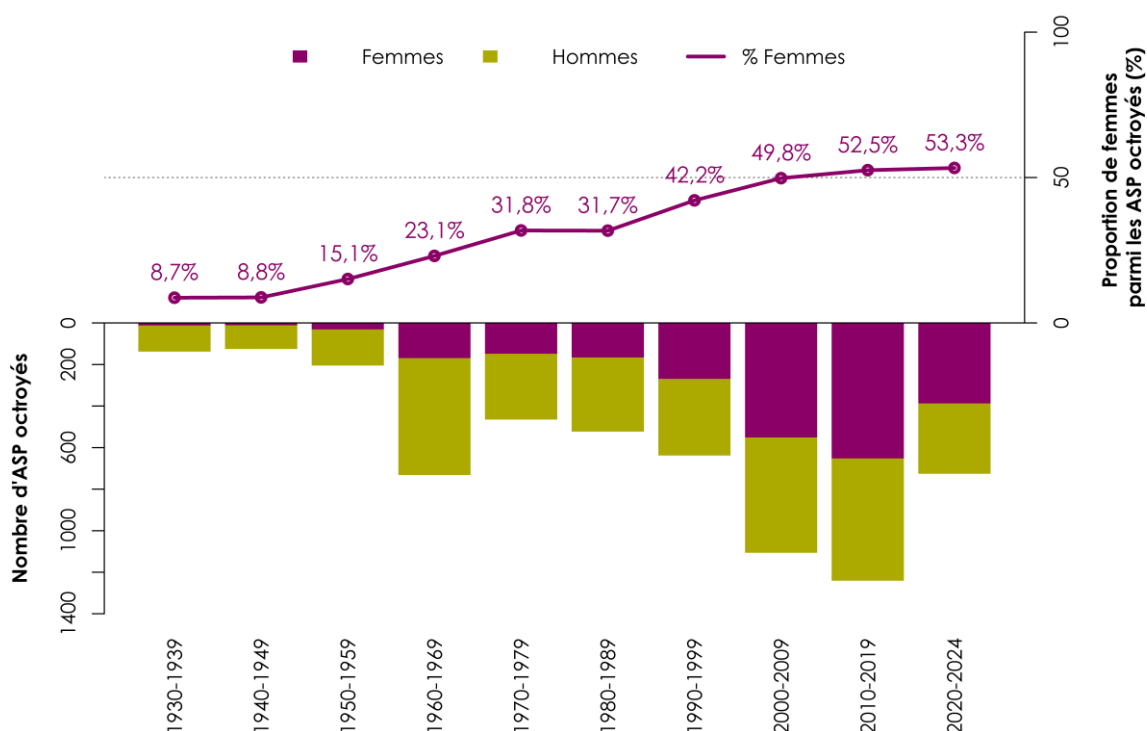


Figure 18. Évolution de la proportion de femmes parmi les mandats d'Aspirant octroyés

Quant au mandat de Chargé et Chargée de recherches, ce sont strictement et exclusivement des hommes qui en ont bénéficié au cours des premières années (de 1940 à 1950, année à laquelle la première femme a été nommée). Comme pour les Aspirantes et Aspirants, bien que dans une moindre mesure, la proportion de femmes parmi les Chargées et Chargés de recherches octroyés a progressivement augmenté, atteignant **43,2%** au cours des années 2010. Le début de la décennie 2020 semble toutefois marquer un ralentissement, voire une régression de la féminisation des mandataires CR, étant donné que seuls **38,3%** des CR octroyés entre 2020 et 2024 étaient des femmes.

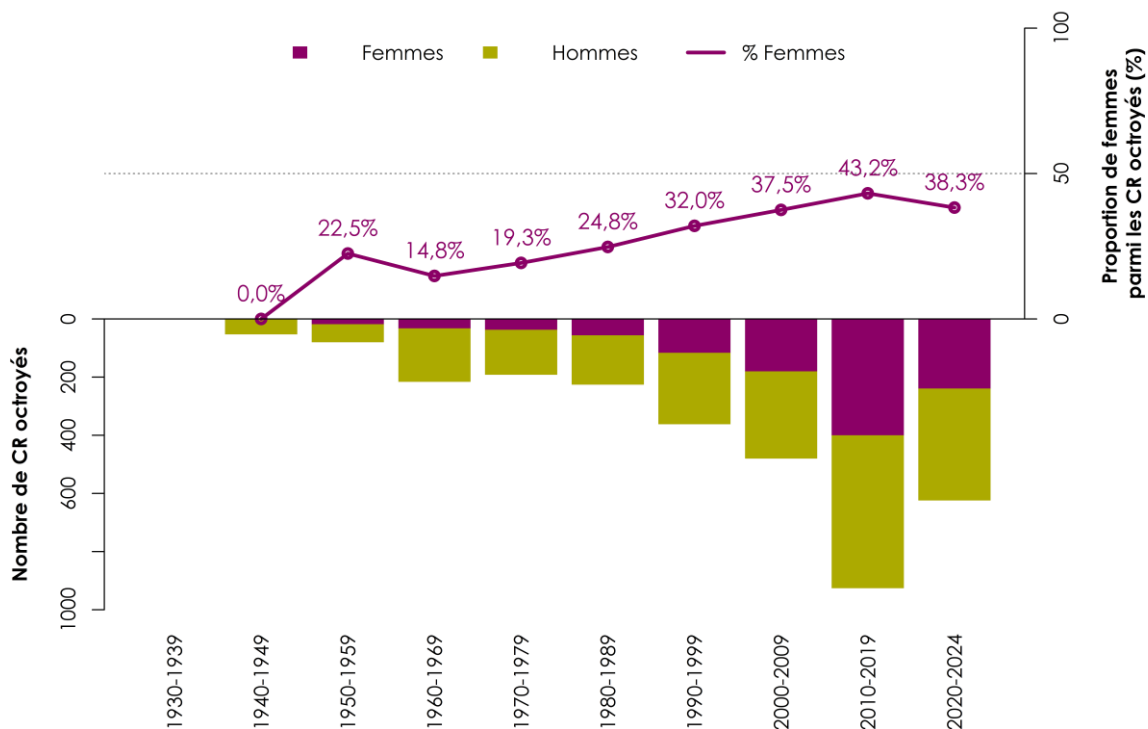


Figure 19. Évolution de la proportion de femmes parmi les mandats CR octroyés

La fonction de Chercheur qualifié s'est également largement féminisée depuis les années 40, et si la parité n'est toujours pas atteinte aujourd'hui, la proportion de femmes n'a eu de cesse d'augmenter au cours des dernières décennies. Entre 2020 et 2024, **39,7%** des CQ nouvellement nommés étaient des femmes.

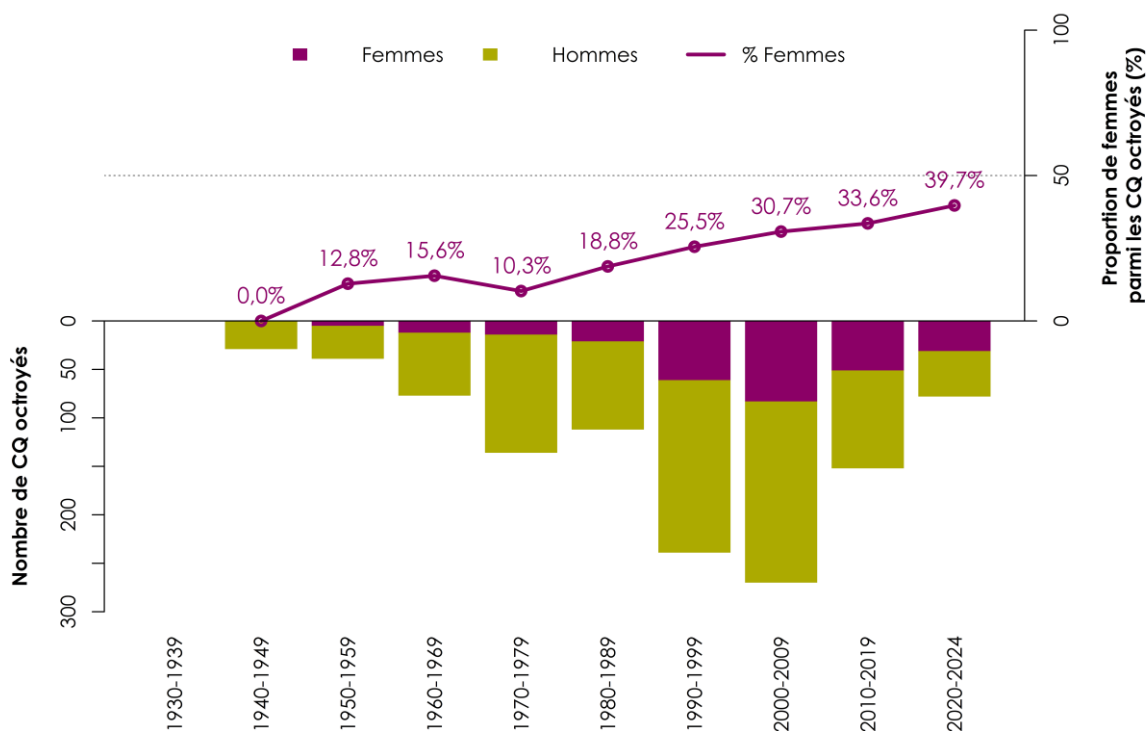


Figure 20. Évolution de la proportion de femmes parmi les mandats CQ octroyés (premières données disponibles dans la base de données : 1942)

Les proportions de femmes parmi les MR et DR promus ont également augmenté depuis les premières nominations. Toutefois, l'évolution est nettement plus modeste que pour les mandats de niveaux inférieurs, en particulier pour le mandat de DR dont la proportion de femmes stagne depuis plusieurs décennies et ce malgré l'augmentation de femmes parmi les nominations CQ (Figure 21).

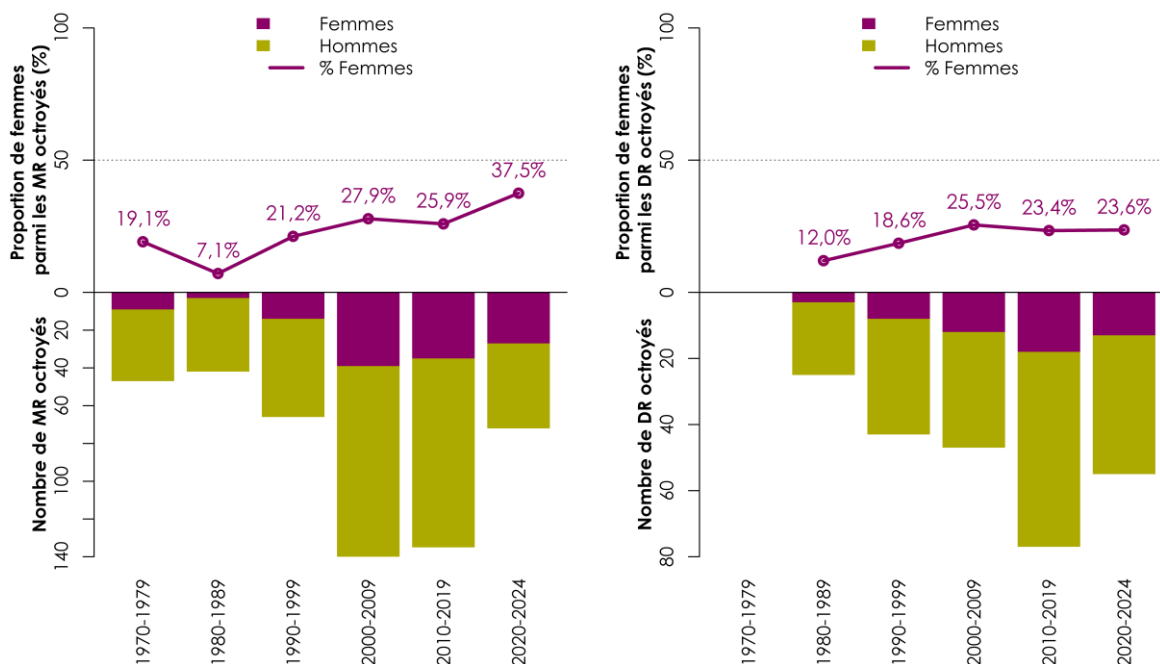


Figure 21. Évolution de la proportion de femmes parmi les mandats MR et DR octroyés

La proportion de femmes boursières du FRIA n'a pas tellement augmenté malgré des fluctuations depuis 1994, date à laquelle le Fonds FRIA a été rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé (Figure 22). A l'inverse, les boursières FRESH ont été dès la création de l'instrument de financement (soit l'année 2012) majoritaires.

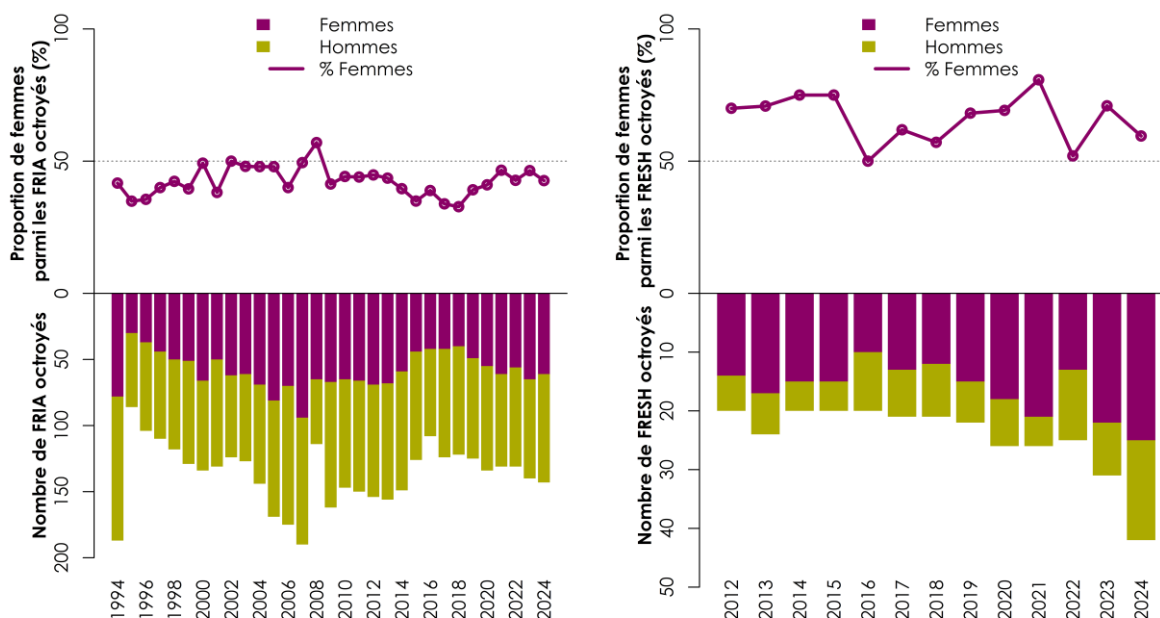


Figure 22. Évolution de la proportion de femmes parmi les bourses FRIA octroyées depuis que le Fonds FRIA est rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé, et parmi les bourses FRESH depuis la création de l'instrument (2012)

3.5. ÉVALUATION

Cette section présente les proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les expertes et experts évaluant pour le F.R.S.-FNRS. Celles et ceux-ci sont répartis en différents groupes, en fonction du type de demande de financement évaluée ainsi que de l'étape du processus d'évaluation à laquelle elles et ils participent :

- Les **experts et expertes à distance**, qui participent à la première étape du processus d'évaluation pour la plupart des demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS (à l'exception des demandes de financement doctoral) ;
- Les **membres des Commissions scientifiques** qui évaluent et classent les demandes de financement dans le cadre des appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets ;
- Les **membres des jurys** qui évaluent et classent les demandes de financement dans le cadre des appels FRESH (sur base d'interviews des candidates et candidats présélectionnés) et FRIA (sur base d'interviews).

a) Expertes et experts à distance

Les **3740** expertes et experts à distance ayant réalisé une ou plusieurs évaluations de demandes de financement introduites dans le cadre des appels Bourses & Mandats ou Crédits & Projets 2024 étaient issus exclusivement d'institutions situées hors FWB (et principalement en dehors de la Belgique). Celles et ceux-ci ont été sélectionnés en majorité parmi les personnes présentes dans la base de données du F.R.S.-FNRS¹³. Dans ce cadre, les expertes et experts sont invités à prendre connaissance du dossier (accessible en ligne via la plateforme web e-space) et à l'évaluer via un formulaire en ligne et selon un certain nombre de critères prédéfinis et connus des candidates et candidats. Chaque demande de financement concernée par une évaluation à distance est évaluée par trois à cinq expertes ou experts, dont le travail est réalisé de manière indépendante. Leurs évaluations sont ensuite transmises aux membres des Commissions scientifiques à qui reviennent les décisions finales d'évaluations et de classement des demandes.

Parmi ces 3740 experts, 1135 étaient des femmes, soit **30,3%** du total (Figure 23). Les 1135 expertes ont effectué 30,0% de l'ensemble des évaluations à distance collectées.

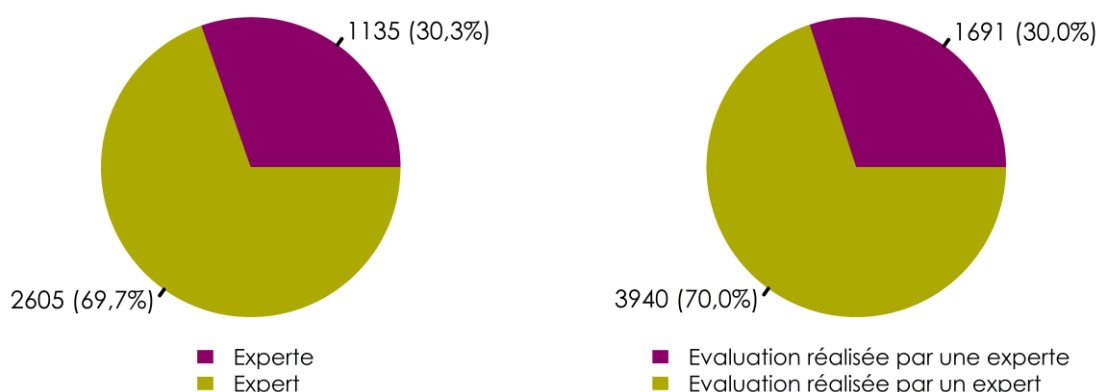


Figure 23. Répartition par genre des expertes et experts ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2024 (gauche), et proportion d'évaluations réalisées par des hommes et des femmes (certains experts et certaines expertes effectuent plusieurs évaluations pour le Fonds par année ; droite)

Le F.R.S.-FNRS mène des actions soutenues pour accroître la proportion de femmes parmi ses évaluateurs et évaluateuses à distance, et ce en dépit des nombreuses autres contraintes liées à la sélection d'expertes et experts. La représentation des femmes inférieure à la parité fait d'ailleurs partie des points d'action repris dans le plan

¹³ Pour plus d'informations sur la base de données d'expertes et experts : Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS (2024). F.R.S.-FNRS expert database: facts and figures (https://www.frs-fnrs.be/Express/Analyse-DB-experts-2023_FR.html).

d'égalité de genre du F.R.S.-FNRS 2022-2025. Il a été depuis explicitement mentionné sur le site du F.R.S.-FNRS, que « dans le cadre de sa politique de genre, le F.R.S.-FNRS est particulièrement à la recherche d'expertes pour enrichir sa base de données ». Depuis quelques années, le moteur de recherche d'expertes et d'experts (développé en interne) propose en premier les profils féminins, afin d'encourager les conseillères et conseillers scientifiques à les sélectionner en priorité. Enfin, une attitude proactive est adoptée, à travers le rappel régulier des chiffres clés, et en encourageant la sélection de davantage de femmes.

Les expertes et experts ont, en moyenne, réalisé le même nombre d'évaluations : 1,49 évaluation par experte vs. 1,51 évaluation par expert. Il est constaté chaque année que les évaluatrices présentent des taux d'acceptation des tâches d'évaluation légèrement plus bas que les évaluateurs, et ce dans les trois grands domaines scientifiques (Figure 24).

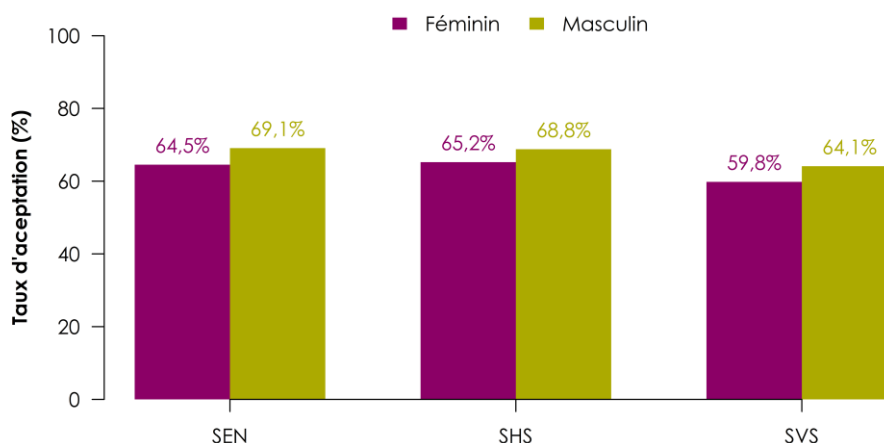


Figure 24. Taux d'acceptation des tâches d'évaluation par genre et par grand domaine des expertes et experts à distance ayant été invités à réaliser une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2024

Depuis 2013, la proportion d'évaluations réalisées par des femmes a légèrement progressé, bien qu'elle demeure sensiblement inférieure à la parité (50%) : en 2013, **22,0%** des évaluations étaient réalisées par des femmes, vs. **30,0%** en 2024 (Figure 25).

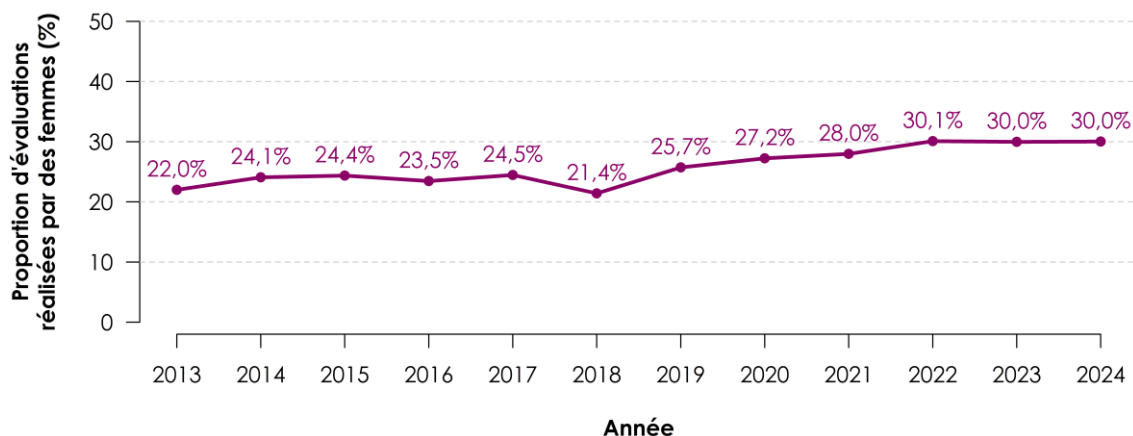


Figure 25. Proportion d'évaluations réalisées par des femmes au cours des dernières années (appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets)

On constate sans surprise que la proportion de femmes parmi les expertes et experts à distance varie nettement en fonction des grands domaines scientifiques (Figure 26). Le seuil de 40% d'évaluations réalisées par des femmes a été franchi pour la première fois en 2022 au niveau des demandes SHS. En SVS, malgré une progression notable depuis 2013, la proportion de femmes n'atteint pas la parité et était de 33,4% en 2024. Enfin, en SEN, la proportion de femmes n'a que très peu évolué depuis 2012, et était de 16,3% en 2024.

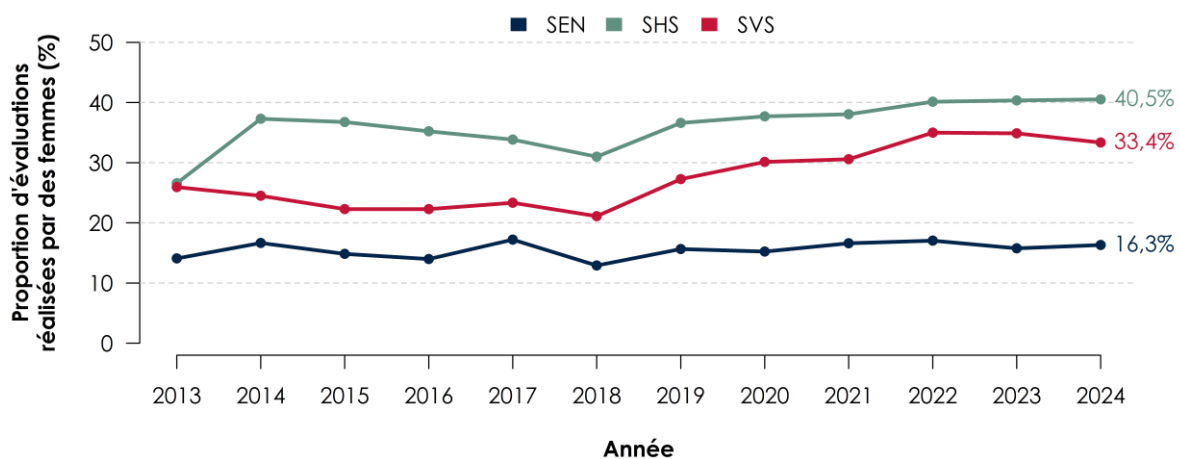


Figure 26. Proportion d'évaluations réalisées par des femmes au cours des dernières années (appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets), par grand domaine de la demande

Malgré les efforts précités, certains domaines sont toujours concernés par une évaluation à distance en très grande majorité masculine. Il convient de rappeler que les expertes et experts sont sélectionnés parmi des membres académiques issus d'universités en Flandre ou à l'international. La répartition par genre des expertes et experts sollicités par le F.R.S.-FNRS reflète indirectement la proportion de femmes parmi les académiques des universités des différents pays. D'après le dernier rapport de *She Figures*, qui fournit des statistiques européennes sur l'état de l'égalité de genre en recherche et innovation, seules 29,4% des académiques dont le titre est équivalent à celui de *Full Professor* étaient des femmes¹⁴.

La [Figure 27](#) et la [Table 6](#) indiquent la proportion de femmes en fonction du pays de l'affiliation des expertes et experts de la base de données d'experts du F.R.S.-FNRS.

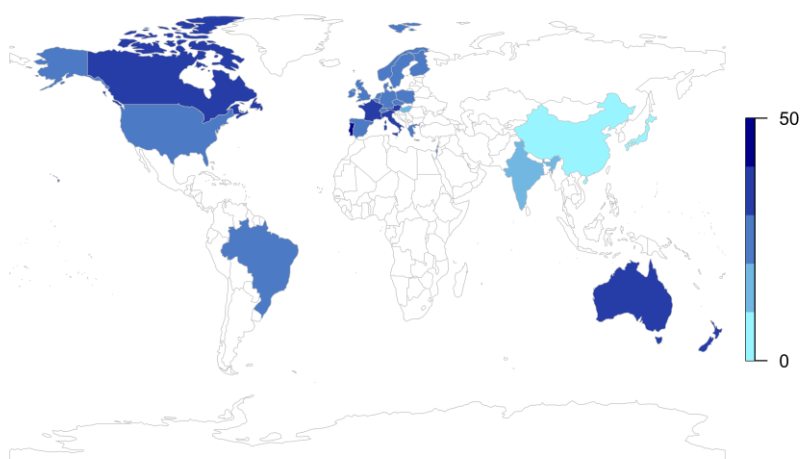


Figure 27. Mappemonde de la proportion de femmes parmi les experts et expertes des différents pays présents dans la base de données du F.R.S.-FNRS pour les pays comptant au moins 50 experts et expertes en octobre 2025

Pays de l'institution principale	Proportion de femmes (%)	Nombre d'expert-es
France	36%	5535
Belgique	26%	2624
États-Unis	28%	2399
Royaume-Uni	30%	1931
Italie	33%	1054
Canada	31%	1042
Allemagne	21%	1030
Espagne	29%	688
Suisse	25%	623

¹⁴ Commission européenne, Direction générale de la recherche et de l'innovation, *She figures 2024 : infographic*, Office des publications de l'Union européenne, 2025, <https://data.europa.eu/doi/10.2777/325388>

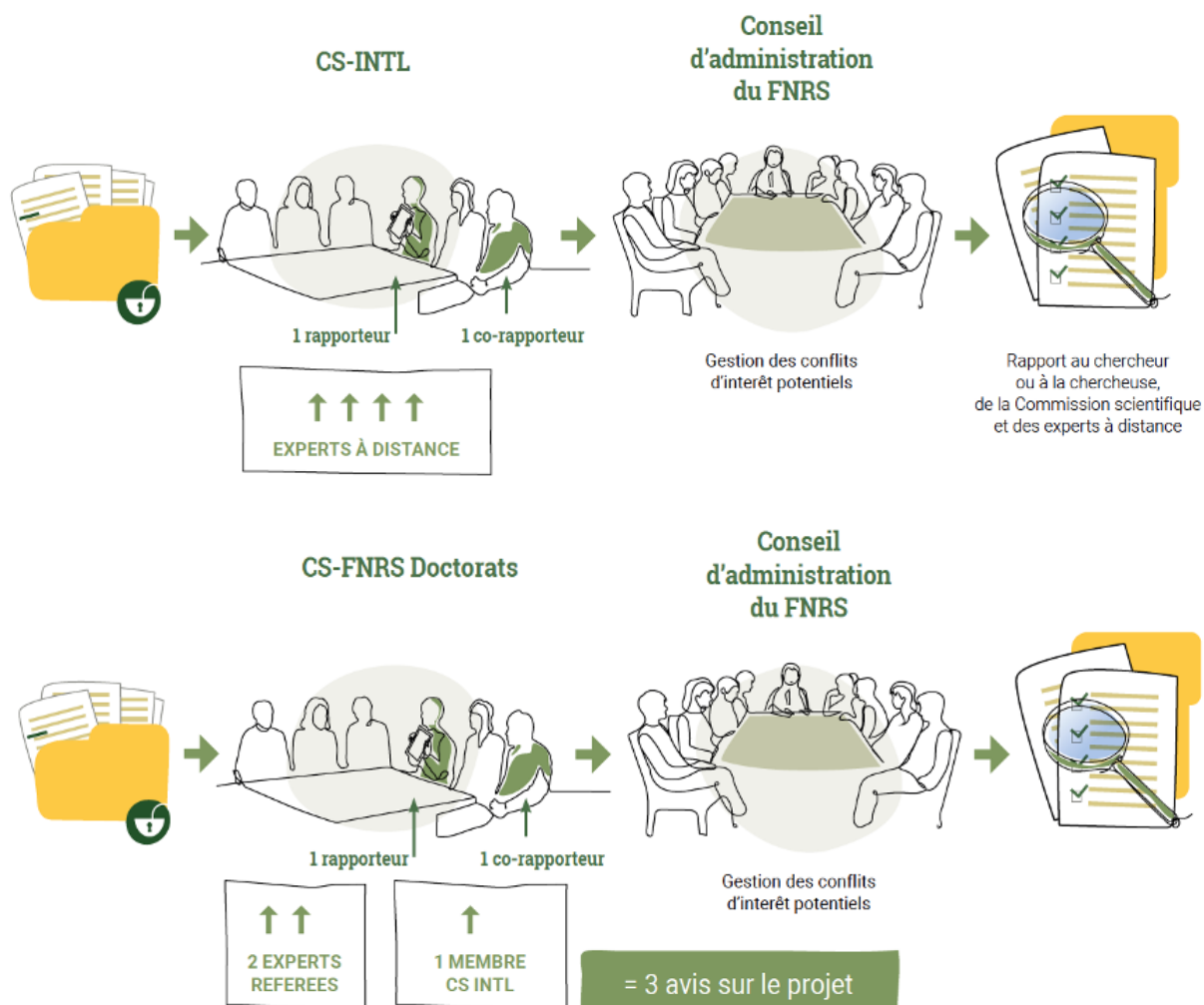
Pays-Bas	25%	568
Australie	33%	468
Suède	28%	251
Danemark	24%	205
Portugal	44%	186
Autriche	30%	159

Table 6. Proportion de femmes parmi les 15 pays présentant le plus grand nombre d'experts et expertes dans la base de données du F.R.S.-FNRS en octobre 2025

b) Membres des Commissions scientifiques

Les Commissions scientifiques attribuent collégalement les notes finales aux demandes de financement reçues et établissent des priorités en termes de financement (classements). Pour ce faire, leurs membres se basent notamment sur les évaluations à distance reçues (que ce soient des expertes et experts à distance lorsque des évaluations à distance sont prévues pour l'instrument, ou, depuis 2023, des expertes et experts *referees* et membres de la CS-INTL correspondante pour les financements doctoraux). Ils rédigent pour chaque dossier un rapport final qui sera transmis aux candidats et candidates. Les classements qu'ils et elles établissent sont ensuite transmis au Conseil d'administration du Fonds qui se base sur ceux-ci au moment de prendre les décisions d'octroi.

Les membres de Commissions scientifiques sont proposés par le Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS au Conseil d'administration, qui en valide les nominations. Dans certains cas, les propositions formulées par le Comité d'accompagnement sont réalisées avec l'aide de l'administration du F.R.S.-FNRS. Jusqu'en 2023, les Commissions scientifiques étaient composées de 60% membres Hors-FWB (dont le poste de présidence), et 40% de membres FWB. Depuis l'appel Bourses & Mandats 2023, chaque Commission scientifique est dédoublée, avec d'une part une **Commission scientifique internationale** (CS-INTL) composée de 100% de membres hors-FWB, en charge de l'évaluation des dossiers postdoctoraux et des dossiers soumis lors des appels Crédits & Projets, et d'autre part une **Commission scientifique Doctorats** (CS-FNRS Doctorats), composée de 100% de membres FWB, en charge de l'évaluation des demandes de financement doctoral de l'appel Bourses & Mandats (ASP et mandats de doctorants cliniciens). La CS-INTL et la CS-FNRS Doctorats sont présidées par la même personne, poste attribué à un membre hors-FWB. Des observatrices et observateurs issus des universités de la FWB assistent également aux réunions des CS-INTL mais n'interviennent pas dans l'évaluation.



Afin de répondre à l'augmentation significative des candidatures auprès des CS SEN-2, SHS-1 et SHS-3, ces trois commissions internationales ont vu leur nombre de membres passer de 15 à 17 membres HFWB. En 2024, les CS-INTL comptaient 215 membres (entre 14 et 17 membres / commission), et les CS-FNRS Doctorats comptaient 178 membres (12 à 14 membres / commission). **54,4%** des membres de CS-INTL et **30,9%** des membres de CS-FNRS Doctorats étaient des femmes (Figure 28). En dehors des CS-FNRS Doctorats, la représentation féminine a connu une progression considérable ces dernières années, et a plus que doublé en trois ans. Ceci est d'autant plus remarquable qu'elle avait stagné aux alentours des 20% (voire en dessous) pendant des années.

Les compositions des CS-FNRS Doctorats sont moins équilibrées en ce qui concerne le genre. La plus faible proportion de femmes parmi les membres de CS-FNRS Doctorats s'explique principalement par un vivier de membres très restreint, dans la mesure où ces membres doivent être des académiques d'institutions FWB et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt potentiel par rapport à un trop grand nombre de dossiers pour pouvoir siéger.

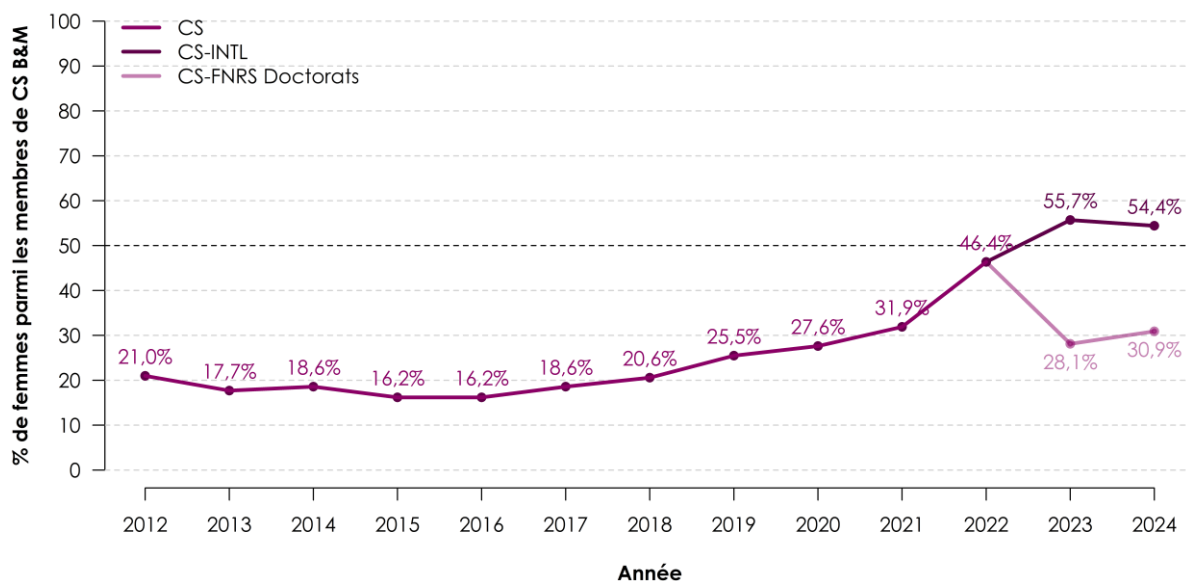
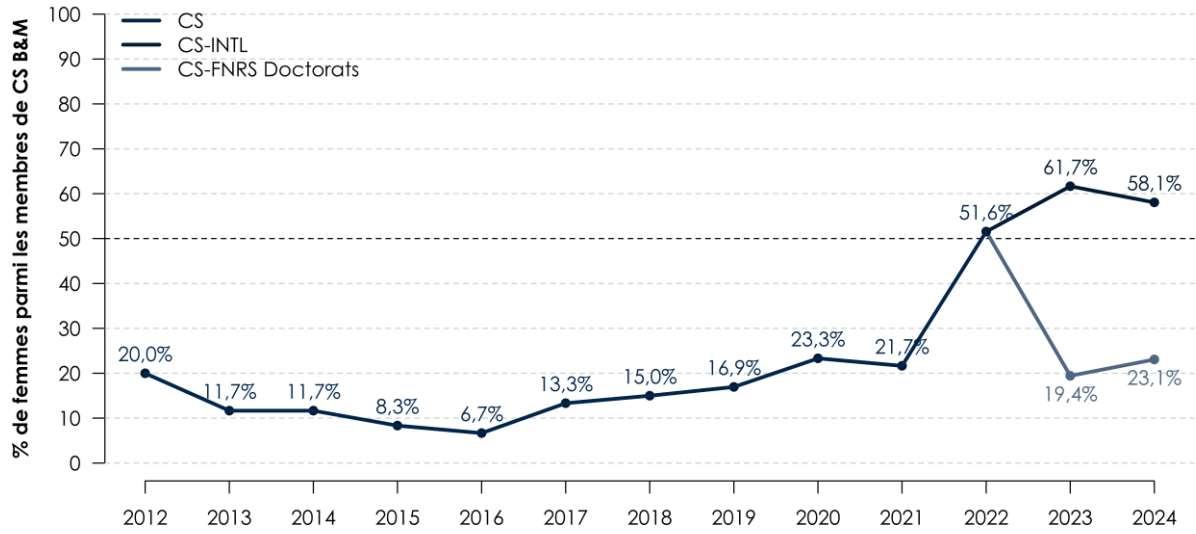


Figure 28. Évolution de la proportion de femmes parmi les membres des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS lors des derniers appels Bourses & Mandats (à partir de l'appel 2024 : dédoublement des CS en CS-INTL et CS-FNRS Doctorats)

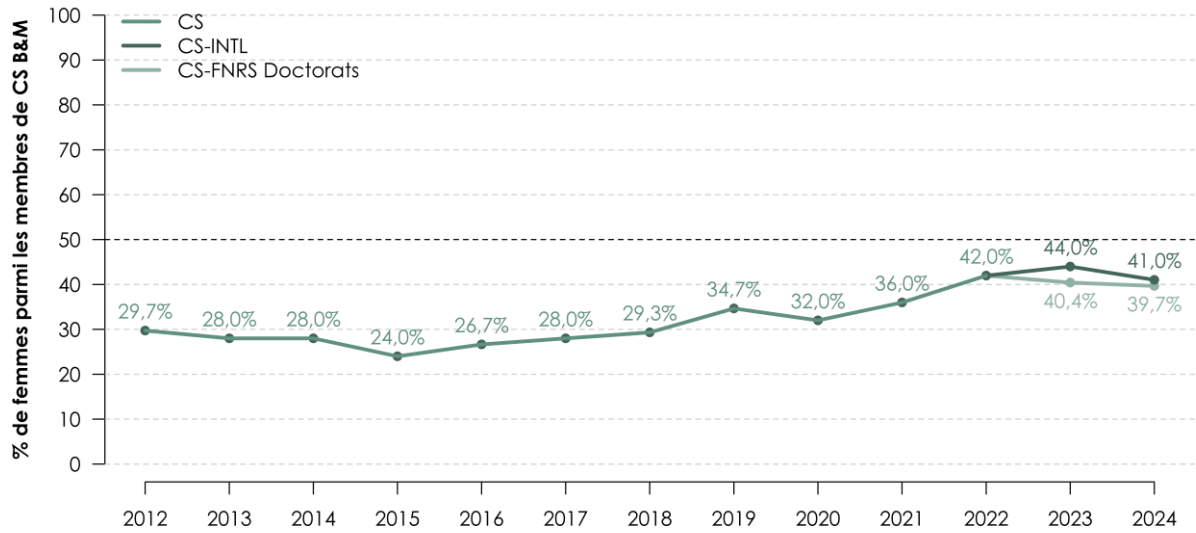
58,1% des membres de CS-INTL SEN, **41,0%** des membres de CS-INTL SHS et **63,3%** des membres de CS-INTL SVS étaient des femmes en 2024 (Figure 29). En revanche, comme discuté plus haut, les chiffres sont moins équilibrés en ce qui concerne les CS-FNRS Doctorats, dans la mesure où seules les CS-FNRS Doctorats SHS s'approchaient de la parité (39,7%). Ceci traduit directement les proportions de femmes parmi le personnel académique des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹⁵.

¹⁵ Au 1^{er} février 2021, le personnel académique des universités, exprimé en personnes physiques, comptait 20,2% de femmes en SEN, 34,9% de femmes en SVS, et 34,0% de femmes en SHS (source : CReF)

CS SEN



CS SHS



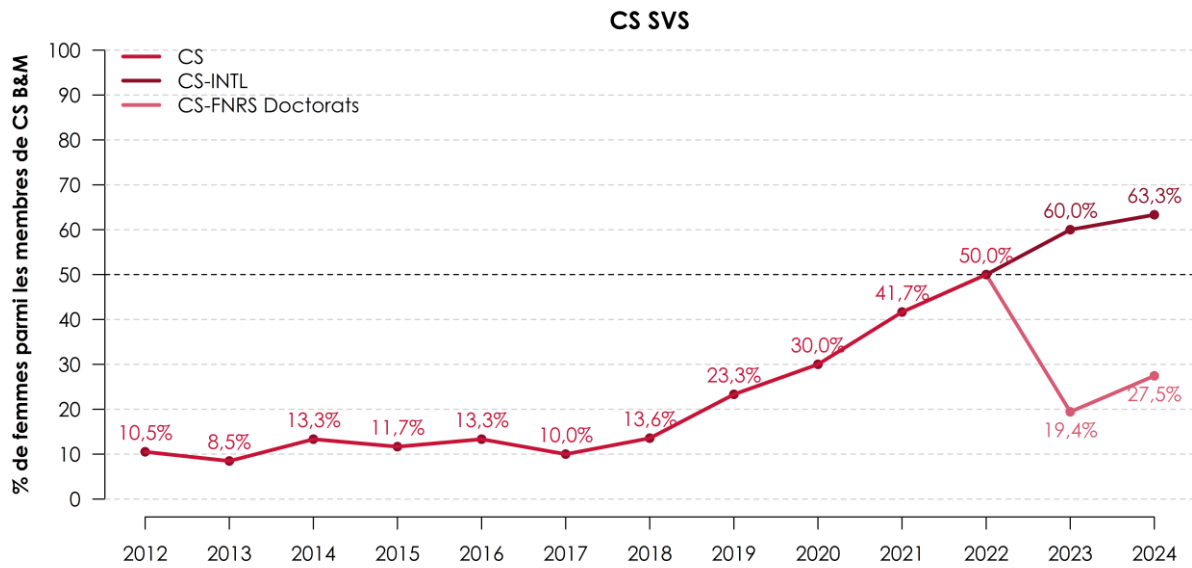


Figure 29. Évolution des proportions de femmes parmi les membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS pour l'appel Bourses & Mandats, au cours des dernières années et par grand domaine scientifique (à partir de l'appel 2023 : dédoublement des CS en CS-INTL et CS-FNRS Doctorats)

Enfin, 57,1% des postes de présidence étaient attribués à des femmes (Table 7).

CS-INTL	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Présidente ?	CS FNRS-Doctorats	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
SUSTAINABILITY (Interdisciplinaire : développement durable)	11	4	15	73,3%	Non	SUSTAINABILITY (Interdisciplinaire : développement durable)	4	8	12	33,3%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	6	9	15	40,0%	Non	SEN-1 (Chimie, matériaux)	3	11	14	21,4%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	11	6	17	64,7%	Oui	SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	3	10	13	23,1%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	9	6	15	60,0%	Oui	SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	3	10	13	23,1%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	10	5	15	66,7%	Non	SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	3	9	12	25,0%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	8	9	17	47,1%	Non	SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	4	9	13	30,8%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	7	8	15	46,7%	Oui	SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	6	6	12	50,0%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	6	11	17	35,3%	Oui	SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	5	8	13	38,5%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	5	9	14	35,7%	Oui	SHS-4 (Histoire, archéologie)	5	7	12	41,7%
SHS-5 (Économie, droit)	6	9	15	40,0%	Non	SHS-5 (Économie, droit)	5	8	13	38,5%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	13	2	15	86,7%	Oui	SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	3	9	12	25,0%
SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	7	8	15	46,7%	Oui	SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	5	8	13	38,5%
SVS-3 (Neurosciences)	7	8	15	46,7%	Non	SVS-3 (Neurosciences)	2	11	13	15,4%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	11	4	15	73,3%	Oui	SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	4	9	13	30,8%
Total	117	98	215	54,4%	57,1% de présidentes	Total	55	123	178	30,9%

Table 7. Répartition par genre des membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS lors de l'appel Bourses & Mandats 2024

c) Membres de jurys FRESH et FRIA

Les demandes de financement doctoral introduites lors des appels FRESH et FRIA sont évaluées par des jurys.

En ce qui concerne l'appel FRIA, 41 jurys thématiques sont en charge de l'évaluation des demandes de première bourse FRIA, ainsi que l'épreuve orale à laquelle l'ensemble des candidates et candidats sont soumis. Chaque jury est également responsable du classement. En 2024, les jurys FRIA étaient composés de **357** membres, dont **26,1%** étaient des femmes (Table 8).

Les demandes FRESH sont, dans une première étape, évaluées par quatre jurys thématiques responsables de la présélection des dossiers. Les candidates et candidats présélectionnés sont ensuite soumis à une épreuve orale. Comme pour les jurys FRIA, les jurys FRESH sont ensuite responsables de l'évaluation finale et du classement des dossiers.

En 2024, les 4 jurys FRESH étaient composés de **52** membres, dont **34,6%** étaient des femmes (Table 9).

Jurys FRIA	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Jurys FRIA	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
LS1 - jury 1	3	6	9	33,3%	PE1 - jury 2	3	6	9	33,3%
LS1 - jury 2	3	6	9	33,3%	PE10 - jury 1	4	5	9	44,4%
LS2 - jury 1	2	7	9	22,2%	PE10 - jury 2	3	5	8	37,5%
LS2 - jury 2	5	4	9	55,6%	PE11 - jury 1	2	7	9	22,2%
LS3 - jury 1	4	5	9	44,4%	PE2 - jury 1	1	8	9	11,1%
LS3 - jury 2	5	4	9	55,6%	PE2 - jury 2	1	7	8	12,5%
LS4 - jury 1	4	5	9	44,4%	PE3 - jury 1	1	8	9	11,1%
LS4 - jury 2	5	4	9	55,6%	PE4 - jury 1	3	6	9	33,3%
LS5 - jury 1	3	6	9	33,3%	PE4 - jury 3	0	9	9	0,0%
LS5 - jury 2	2	6	8	25,0%	PE5 - jury 1	2	7	9	22,2%

LS5 - jury 3	3	6	9	33,3%	PE5 - jury 2	1	8	9	11,1%
LS6 - jury 1	1	7	8	12,5%	PE5 - jury 3	2	7	9	22,2%
LS6 - jury 2	5	4	9	55,6%	PE6 - jury 1	0	8	8	0,0%
LS7 - jury 1	3	6	9	33,3%	PE6 - jury 2	1	8	9	11,1%
LS7 - jury 2	4	5	9	44,4%	PE7 - jury 1	0	9	9	0,0%
LS8 - jury 1	3	6	9	33,3%	PE7 - jury 2	0	9	9	0,0%
LS8 - jury 2	3	6	9	33,3%	PE8 - jury 1	0	8	8	0,0%
LS8 - jury 3	1	8	9	11,1%	PE8 - jury 2	1	6	7	14,3%
LS9 - jury 1	2	6	8	25,0%	PE8 - jury 4	2	6	8	25,0%
LS9 - jury 2	2	6	8	25,0%	PE9 - jury 1	2	6	8	25,0%
PE1 - jury 1	1	8	9	11,1%	TOTAL FRIA	93	264	357	26,1%

Table 8. Répartition par genre des membres des jurys FRIA lors de l'appel 2024

Jurys FRESH	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
Défis culturels	4	10	14	28,6%
Défis économiques et sociaux - 1	7	5	12	58,3%
Défis économiques et sociaux - 2	4	9	13	30,8%
Défis économiques et sociaux - 3	3	10	13	23,1%
TOTAL FRESH	18	34	52	34,6%

Table 9. Répartition par genre des membres des Jurys FRESH lors de l'appel 2024

Au cours des dernières années, la proportion de femmes parmi les membres de jurys FRESH est restée globalement stable et relativement proche de la parité, malgré une diminution importante en 2024 (Figure 30). En ce qui concerne les jurys FRIA, la proportion de femmes parmi les membres a augmenté ces dernières années, tout en restant faible pour les jurys PE (équivalent SEN) – 16,6% des membres de jurys FRIA-PE étaient des femmes, vs. 35,8% pour les jurys FRIA-LS.

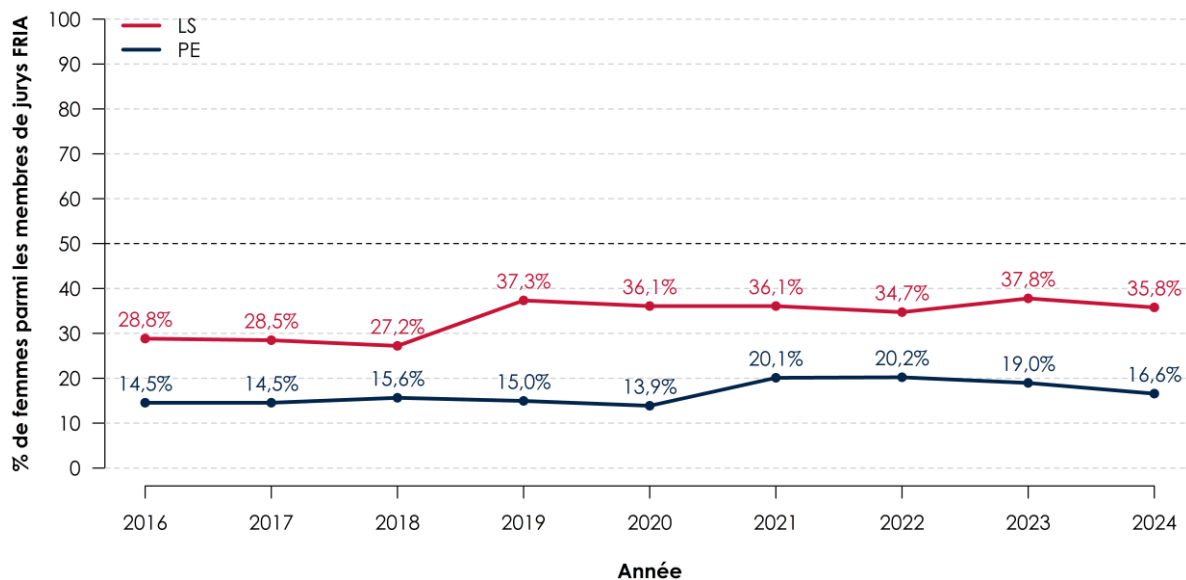
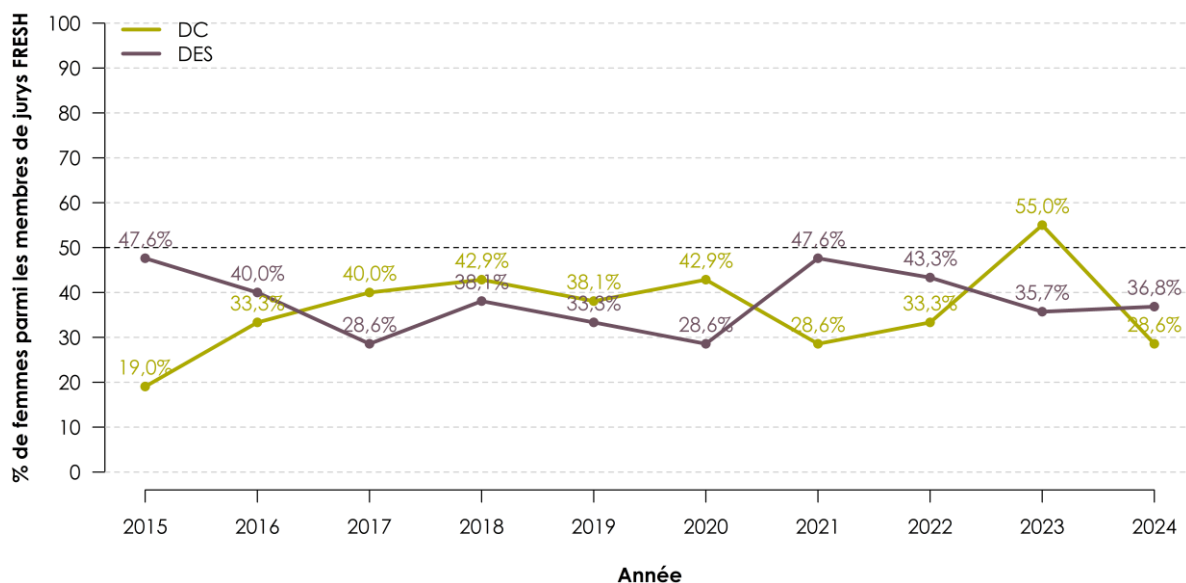


Figure 30. Évolution des proportions de femmes parmi les membres des jurys FRESH (jurys « Défis culturels » et « Défis économiques et sociaux ») et FRIA (jurys LS et PE), au cours des dernières années

3.6. GOUVERNANCE

Le F.R.S.-FNRS et ses Fonds associés sont administrés chacun par un Conseil d'administration ou un Comité de Gestion composés de représentants et représentantes des institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que de personnalités du monde économique, social et politique. Une partie des membres de ces organes est désignée *ex officio*, ce qui limite la capacité du F.R.S.-FNRS à intervenir dans la répartition par genre au sein de ces instances¹⁶.

Le Conseil d'administration est compétent pour :

- La gestion et l'attribution des moyens financiers accordés par les différentes autorités (Fédération Wallonie-Bruxelles, État fédéral et Région Wallonne) ;
- La représentation auprès des institutions scientifiques internationales et les contributions y afférentes ;
- L'octroi des prix, distinctions ou dotations particulières attribués grâce à des donations ou legs particuliers ;
- La réalisation des tâches administratives nécessaires à l'exécution de ces compétences.

Le Bureau du Conseil d'administration étudie toutes les questions qui doivent être soumises au Conseil d'administration et lui fait des propositions. Il fait de même pour toute autre question dont l'examen lui aurait été confié par le Conseil.

Sous la tutelle du F.R.S.-FNRS, les Fonds associés sont des institutions scientifiques spécialisées en prise directe avec l'évolution de la recherche. Leur structure et leur fonctionnement ont été conçus de manière telle qu'ils forment, ensemble, un tout cohérent. Cette cohérence est garantie par l'existence d'une administration unique sur laquelle s'appuie l'action des différents Fonds. Les procédures d'introduction et de sélection des demandes sont identiques.

Le Comité d'accompagnement (COMA) est composé d'une part de 11 académiques¹⁷ représentant les différentes institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les différents grands domaines scientifiques et, d'autre part, de la Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS. Il a pour rôle de proposer au Conseil d'administration les noms des intervenants et intervenantes scientifiques aux étapes successives de la procédure d'évaluation ex-ante des dossiers de candidature introduits auprès du F.R.S.-FNRS (Présidents, Présidentes, membres de Commissions scientifiques, etc.).

Cette section a pour objet de présenter les répartitions par genre des membres des différents organes de gouvernance décrits ci-dessus.

¹⁶ Voir par exemple Article 3 des statuts du F.R.S.-FNRS :

https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_Statuts.pdf

¹⁷ 12 membres avant la fusion entre l'Université Saint-Louis Bruxelles et l'UCLouvain.

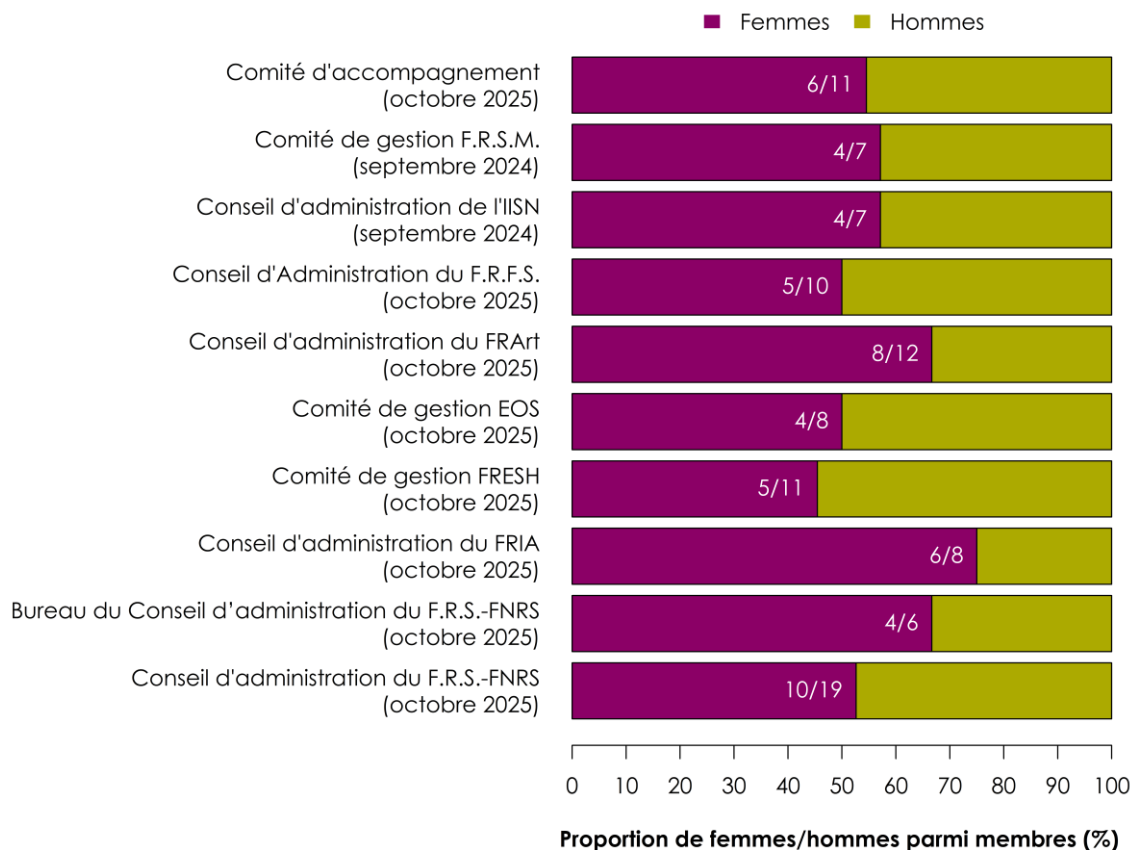


Figure 31. Répartition par genre des membres (hors observateurs, observatrices et Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS) des différents Conseils d'administration (CA), Comités de gestion (CG) et Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés (la date entre parenthèse fait référence à la date de la dernière modification de la composition)

La proportion de femmes parmi les membres des Conseils d'administration, Comités de gestion et Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et des fonds associés a récemment connu une forte augmentation, en passant en moyenne de 27,2% fin 2022 à **plus de 50%** actuellement (Figure 31). Ceci est notamment en lien avec l'arrivée de plusieurs rectrices à la tête des institutions universitaires de la FWB (quatre universités FWB sur cinq sont actuellement dirigées par une rectrice). C'est le Conseil d'administration du FRIA qui présente la plus grande proportion de femmes avec 3/4 (75,0%) de femmes.

De manière générale, la parité est atteinte au niveau des organes de gestion du F.R.S.-FNRS.

3.7. CHAMP DESCRIPTEUR « ÉTUDES DE GENRE »

En septembre 2015, le F.R.S.-FNRS a intégré au sein de son système de classification ERC/F.R.S.-FNRS un champ descripteur interdisciplinaire dédié aux « Études de genre » (dont le code était « IDR-32 » avant 2023, puis « IDR_1 » après la révision de la classification). L'inclusion de ce champ descripteur permet de suivre les demandes de financement étiquetées « Études de genre ». Ce champ descripteur peut être sélectionné par une candidate ou un candidat au moment de l'introduction de sa demande parmi les deux à six champs descripteurs accompagnant tout dossier introduit auprès du F.R.S.-FNRS. Il a été associé aux Commissions scientifiques SHS-1 à 5 et SVS-4 (qui couvre la médecine clinique, les sciences pharmaceutiques et la dentisterie), mais peut être sélectionné par tous les candidats et toutes les candidates, quelle que soit la Commission scientifique choisie pour l'évaluation du dossier.

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos des demandes de financement (et octrois) en études de genre.

		Associé au champ descripteur Études de genre ?		TOTAL	% Etudes de genre
		Oui	Non		
Mandats doctoraux	ASP	46	527	573	8,03%
	CSD	0	7	7	0,00%
	SD	0	24	24	0,00%
	FRESH-B1	31	137	168	18,45%
	FRIA-B1	2	425	427	0,47%
	BSD	0	2	2	0,00%
	Total		79	1122	1201
Mandats postdoctoraux	CR	30	517	547	5,48%
	SPD	0	8	8	0,00%
	Total	30	525	555	5,41%
Mandats permanents	CQ	3	134	137	2,19%
	MR	0	19	19	0,00%
	DR	0	13	13	0,00%
	Total	3	166	169	1,78%
MISU	MISU	0	5	5	0,00%
Crédits & Projets	CDR	0	240	240	0,00%
	EQP	0	56	56	0,00%
	MIS	3	68	71	4,23%
	PDR	8	318	326	2,45%
	Total	11	682	693	1,59%
Total		123	2500	2623	4,69%

Table 10. Sélection du champ descripteur « Études de genre » par les candidates et candidats, par instrument, dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2024

Le champ descripteur « Études de genre » a été sélectionné à **123** reprises au cours des appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRIA et FRESH 2024. Parmi les 2623 candidatures, celles étiquetées « études de genre » représentaient donc **4,69%** de l'ensemble des demandes, ce qui reflète un certain intérêt de la part de la communauté scientifique pour ce domaine d'étude. Cet intérêt est particulièrement marqué au niveau des demandes de financement doctoral (8,0% des demandes ASP, 18,5% des demandes FRESH) et postdoctoral (5,5% des demandes CR).

L'analyse de l'utilisation de ce champ descripteur par grand domaine scientifique montre que pour la première fois depuis 2012, une demande relevant du domaine SEN est concernée. Toutefois, les demandes introduites auprès des CS SEN et SVS sont minoritaires (Table 11). Les demandes étiquetées « études de genre » sont rattachées principalement aux SHS et, dans une plus faible proportion, à la CS Sustainability. Ce sont les demandes de bourses doctorales FRESH (**18,5%** des dossiers) et les demandes introduites auprès de la SHS-1 (**16,1%** des dossiers) qui comptabilisent la plus grande proportion de dossiers associés au champ descripteur « Études de genre ».

Associé au champ descripteur Études de genre ?

		Non	Oui	TOTAL	% études de genre
SEN	FRIA	192	1	193	0,52%
	SEN-1	139	0	139	0,00%
	SEN-2	183	0	183	0,00%
	SEN-3	141	0	141	0,00%
	SEN-4	167	0	167	0,00%
	Total	822	1	823	0,12%
SHS	FRESH	137	31	168	18,45%
	SHS-1	198	38	236	16,10%
	SHS-2	101	4	105	3,81%
	SHS-3	191	26	217	11,98%
	SHS-4	106	4	110	3,64%
	SHS-5	116	13	129	10,08%
	BSD	2	0	2	0,00%
Total	851	116	967	12,02%	
SUST	SUST	41	2	43	4,65%
SVS	FRIA	233	1	234	0,43%
	SVS-1	132	2	134	1,49%
	SVS-2	154	0	154	0,00%
	SVS-3	95	0	95	0,00%
	SVS-4	172	1	173	0,58%
Total	786	4	790	0,51%	

Table 11. Sélection du champ descripteur « Études de genre » par les candidates et candidats, par Commission scientifique ou jury, dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2024

On observe au cours des dernières années une augmentation de la proportion des demandes étiquetées « Études de genre » pour les demandes de mandats doctoraux et postdoctoraux, illustrant l'intérêt grandissant des chercheuses et chercheurs les plus jeunes pour ces thématiques de recherche (Figure 32).

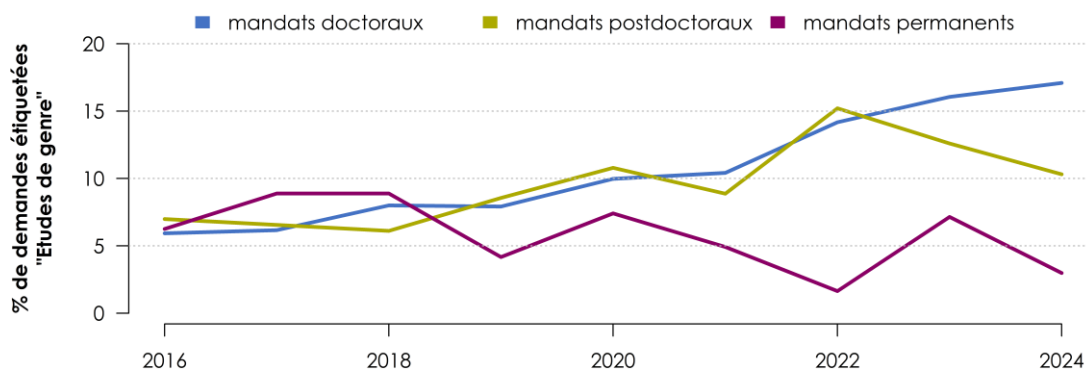


Figure 32. Évolution des proportions de demandes en Sciences Humaines et Sociales comportant le champ descripteur « Études de genre », par type de mandat sollicité, au cours des dernières années

Parmi les 123 demandes étiquetées « Études de genre », 27 ont été octroyées, soit **22,0%** d'entre elles. Celles-ci représentent un budget octroyé estimé à **6,2 millions d'euros**¹⁸.

¹⁸ Les montants pris en compte sont les montants accordés pour les appels Crédits & Projets et les montants estimés pour les appels Bourses & Mandats, FRIA et FRESH (les montants correspondent aux trois années du mandat pour les CR, aux deux années pour les CSD, SD et SPD et aux quatre années pour les ASP, FRIA et FRESH. Pour les CQ, MR et DR, le montant pris en compte correspond à une année).

3.8. CONGÉS DE MATERNITÉ ET DE NAISSANCE DES MANDATAIRES

Au sein de cette section sont présentées quelques données à propos des congés de maternité et de naissance pris par les mandataires au cours de l'année 2024.

Ces congés permettent aux mandataires d'interrompre provisoirement leurs activités de recherche lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Le congé de maternité est d'une durée de 15 semaines et le congé de naissance est, depuis le 1^{er} janvier 2023, d'une durée de 20 jours. Concernant le congé d'adoption, sa durée dépend de l'âge de l'enfant (maximum six semaines pour un enfant de moins de trois ans et quatre semaines pour un enfant de plus de trois ans).

En cas de mandat temporaire, la durée du mandat est prolongée au prorata de la durée du congé qui a été pris.

2024	Effectif (ETP)			Femme		Homme	
	Total	Femme	Homme	Maternité	Congé de naissance	Congé de naissance	Adoption
Aspirant-e	529,66	279,57	250,08	2,5%	0,4%	1,2%	0%
Bourse Spéciale Doctorant-e	0,69	-	0,69	/	0,0%	0,0%	0%
FRIA	487,04	219,33	267,71	3,2%	0,0%	1,1%	0%
FRESH	95,63	65,7	29,93	7,6%	0,0%	0,0%	0%
Coll. Scient. Télévie	7,43	3,25	4,19	0,0%	0,0%	0,0%	0%
Collaborateur-riche Scientifique	23,69	12,56	11,13	0,0%	0,0%	0,0%	0%
Chargé-e de recherches	322,67	124,33	198,34	9,7%	0,0%	4,0%	0%
Chercheur-euse qualifié-e	175,14	67,68	107,46	3,0%	0,0%	1,9%	0%
Maître de recherches	104,91	36,58	68,33	0,0%	0,0%	1,5%	0%
Directeur-riche de recherches	105	26,58	78,41	0,0%	0,0%	0,0%	0%
Total	1.967,83	918,68	1.049,14	3,6%	0,0%	1,6%	0%

Table 12. Proportion de mandataires (hors Télévie et personnel sous convention) à avoir pris un congé de maternité, de naissance, ou d'adoption en 2024, par genre et par type de mandat

Les femmes mandataires sont proportionnellement nettement **plus nombreuses** à prendre des congés de maternité que les hommes à prendre un congé de naissance en 2024 (Table 12). Il est néanmoins possible que certains hommes s'accordent un congé de naissance sans toutefois le déclarer auprès du F.R.S.-FNRS, ce qui a pour effet que les chiffres relatifs aux congés de naissance pourraient être sous-estimés au sein du présent rapport.

Ces congés sont pris principalement au stade postdoctoral temporaire (mandat de Chargé ou de Chargée de recherches ; **9,7%** des femmes Chargées de recherches en fonction ont pris un congé maternité en 2024, vs. **4,0%** des hommes Chargés de recherches), et sont également pris dans une moindre mesure au niveau doctoral (ASP, FRIA, FRESH) (**2,5%** des Aspirantes, **3,2%** des boursières FRIA et **7,6%** des boursières FRESH).

Aucun congé d'adoption n'a été pris en 2024.

3.9. PRIX SCIENTIFIQUES DU F.R.S.-FNRS

Les prix scientifiques visent à récompenser un ou une scientifique ou une équipe pour leur travail particulièrement méritant dans un domaine précis. Pour ce faire, le F.R.S.-FNRS travaille en collaboration étroite avec des fondations, des entreprises, voire des individus, désireux de récompenser les scientifiques ou d'encourager la recherche. À l'heure actuelle, le F.R.S.-FNRS organise, coorganise, gère ou contribue à gérer une vingtaine de prix ou bourses.

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos des proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les candidatures et parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS ainsi que les taux de succès à ces prix selon le genre.

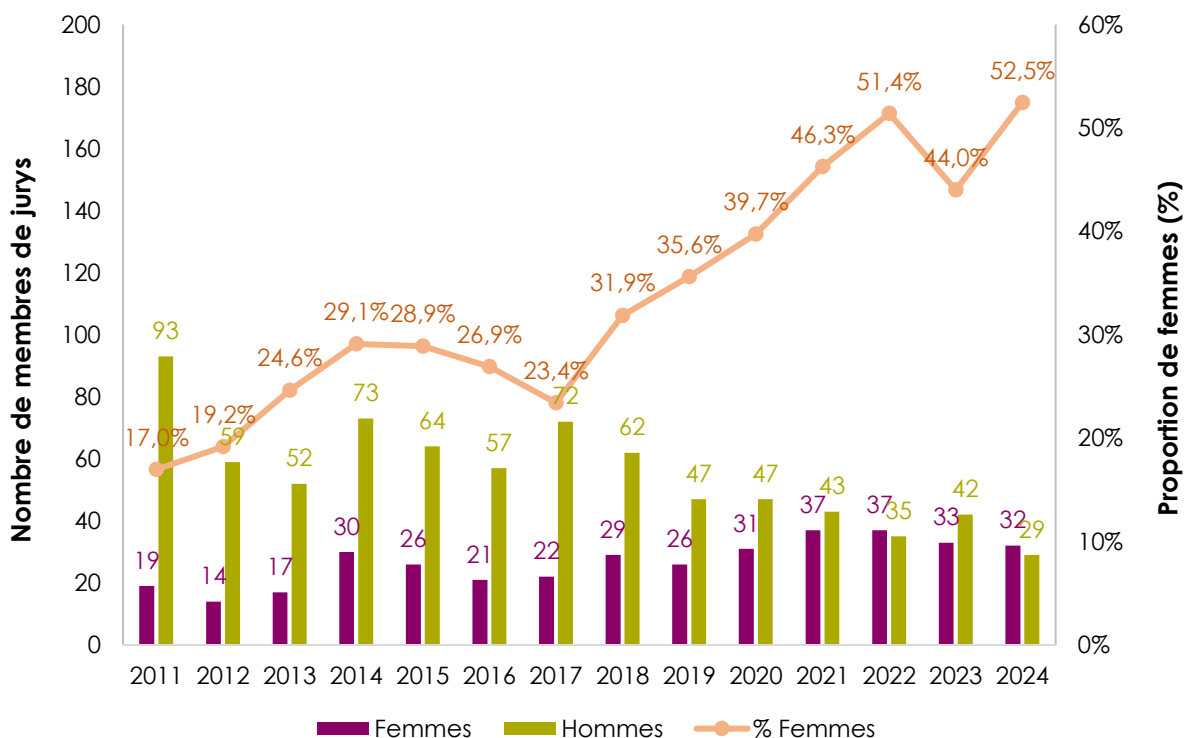


Figure 33. Évolution du nombre d'hommes et de femmes ainsi que de la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS, au cours des dernières années

On observe depuis 2011 une progression importante de la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS (les choix des membres des jurys étant dans la grande majorité des cas réalisés par l'administration du F.R.S.-FNRS). En effet, entre 2011 et 2024, cette proportion est passée de 17,0% à 52,5% (Figure 33). Il est intéressant de noter que, cette année comme l'année précédente, cette proportion est supérieure à celle des femmes disposant d'un mandat permanent du F.R.S.-FNRS (**33,9%**, Table 4). En 2024, la majorité des prix gérés par le F.R.S.-FNRS relevaient des SVS. Ces jurys sont parfois composés d'expertes et experts internationaux, ce qui élargit les possibilités de sélection.

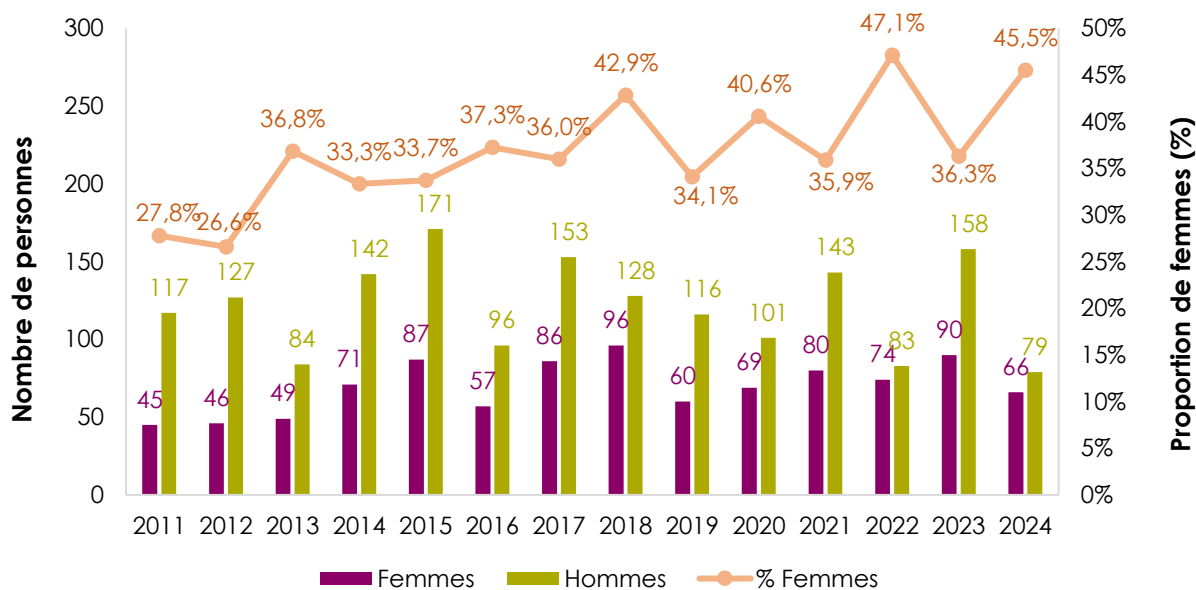


Figure 34. Evolution du nombre d'hommes et de femmes ainsi que de la proportion de femmes parmi les candidatures aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS, au cours des dernières années

Au cours des dernières années, le nombre de femmes ayant candidaté aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS a également globalement augmenté : il est passé de 45 en 2011 à **66** en 2024 (Figure 34). La proportion de femmes est passée de 27,8% des candidatures en 2011 à **45,5%** des candidatures en 2024. En 2024, le taux de succès des femmes était légèrement inférieur à celui des hommes (**13,6%** et **15,2%** respectivement) (Figure 35).

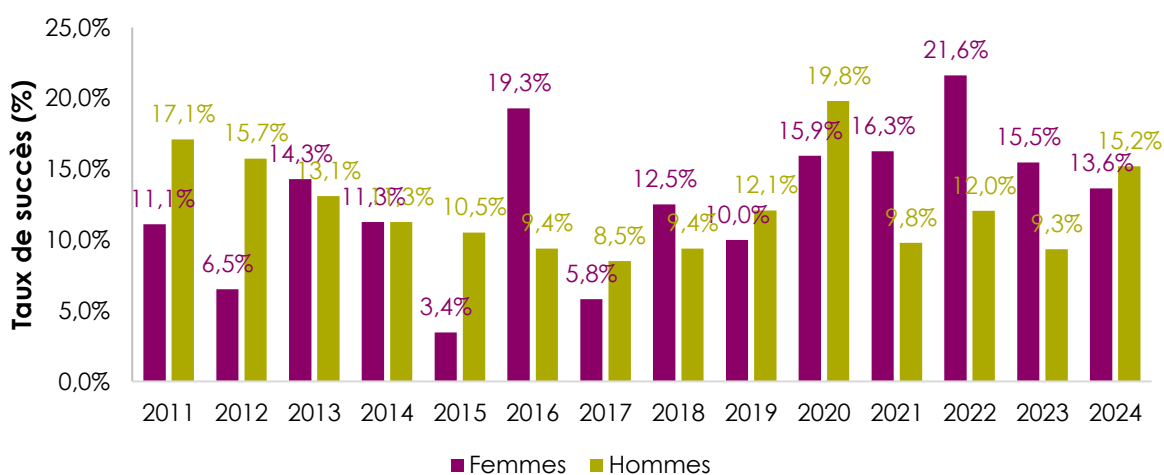


Figure 35. Evolution des taux de succès des candidatures aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS au cours des dernières années, par genre

3.10. COMMUNICATION

Le F.R.S.-FNRS dispose d'un certain nombre de supports de communication, mettant notamment en avant les recherches réalisées par ses mandataires et par les chercheuses et chercheurs bénéficiant de ses financements. Ces supports sont diffusés tant auprès de la communauté F.R.S.-FNRS qu'auprès du grand public.

Les supports de communication principaux sont les deux **magazines publiés par le F.R.S.-FNRS** (FNRS.news¹⁹ et Télévie.news²⁰) ainsi que les **supports vidéo présents sur la chaîne Youtube FNRS.tv**, reprenant notamment des émissions diffusées sur différentes chaînes de télévision²¹.

L'objectif de cette section est de décompter les proportions de femmes parmi les scientifiques mis en avant au sein de ces différents supports de communication.

¹⁹ <https://www.frs-fnrs.be/fr/actualites-medias/le-fnrsnews>

²⁰ <https://televie.be/televie-news/>

²¹ <https://www.youtube.com/@f.r.s.-fnrs9059>

En ce qui concerne le FNRS.news, alors qu'entre 2019 et 2023 la proportion de femmes scientifiques mentionnées variait légèrement entre 34 et 39%, elle est **identique à celle des hommes pour la première fois en 2024, avec un taux de 51%**. Quant au Télévie News, il n'a connu que douze éditions entre 2018 et 2024, et la proportion moyenne de femmes citées lors de ces sept années est de **38%**.

En 2024, on peut également évoquer les chiffres concernant les supports vidéo du F.R.S.-FNRS : les émissions Z Science²² et Eureka²³ diffusées respectivement sur Canal Z et RTL TVI, mais aussi les vidéos des 70 ans du CERN, ainsi que des lauréates et lauréats des Prix et Subventions Wernaers, et enfin, les capsules "CQFD" avec les nouvelles Chercheuses qualifiées et nouveaux Chercheurs qualifiés. Au total, la **part de femmes présentes est identique à celle des hommes (51%)**, même s'il y a de fortes disparités selon le domaine de recherche, conformément à leur proportion dans ces différents domaines. Ainsi, elles représentent une majorité très nette au niveau des SHS (82%) mais sont moins nombreuses que les hommes en SVS (45%), et encore moins en SEN (33%).

Le Département Communication du Fonds reste toujours soucieux de la question du genre et essaye autant que possible **d'augmenter la visibilité des chercheuses et de faire la promotion de leurs travaux de recherche**. Cependant, certains critères additionnels doivent également être pris en compte dans le cadre de la mise en valeur des mandataires F.R.S.-FNRS, tels que, par exemple, **l'équilibre entre les universités, mais aussi entre les domaines scientifiques**. La part croissante, et désormais identique des femmes dans le FNRS.news et dans les supports vidéo en 2024 en est d'autant plus remarquable.

²² <https://www.youtube.com/playlist?list=PLJ1CXMCP9cbm1ZICmwfTrl6nCTWQANACE>

²³ https://www.youtube.com/playlist?list=PLJ1CXMCP9cbnpo2maG_Q5Zf1wTQmptzzx

4. ACTIONS DU F.R.S.-FNRS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE GENRE

En plus de la continuation de sa **participation à des projets collaboratifs ou à des réseaux sur le genre**²⁴, en 2024, les principales actions du Fonds au sujet de l'égalité de genre relèvent de la mise en œuvre de son Plan d'égalité de genre 2022-2025²⁵, lequel se décline en cinq axes :

- Renforcement et institutionnalisation de l'action du FNRS en matière d'égalité de genre
- Equilibre des genres dans le leadership et les instances décisionnelles
- Égalité de genre dans le recrutement et l'avancement de la carrière
- Equilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, culture organisationnelle
- Mesures contre la violence basée sur le genre, y compris le harcèlement sexuel

Tout d'abord et pour rappel, en termes de procédure, à la suite de la validation dudit Plan par le Conseil d'administration du Fonds le 25 avril 2022, il a été décidé d'effectuer un **reporting annuel** sur l'état d'avancement de celui-ci auprès du Conseil d'administration du Fonds. Le second reporting sur le Plan a eu lieu lors de la réunion du Conseil d'administration du Fonds du 25 juin 2024.

Quant au contenu du document, parmi les actions du Plan mises en œuvre en 2024, on peut citer deux d'entre elles, relatives aux axes 3, 4 et 1 :

- **Axe 3**, action 3.4.2 : **proposition d'appui spécifique à la mobilité internationale de longue durée pour les femmes**, en se basant sur l'étude, sous l'angle du genre, de la mobilité internationale des titulaires de doctorat obtenu en FWB (action 3.4.1). Cette proposition a été présentée au BU du 9 septembre 2024.
- **Axe 4**, action 4.2.3 remaniée : **continuation du travail sur l'écriture inclusive**. À la suite de la **validation du document de guidance à destination des membres du personnel administratif** par les membres de la Direction et à sa diffusion en interne, un point pour information a été présenté au C.A. du 9 avril 2024. Puis des **réunions ont été organisées par le groupe de référence interne en écriture inclusive avec les différents services et départements du Fonds, pour former les membres administratifs du FNRS à l'écriture inclusive**, sur la base du document de guidance. Cela répond aussi, en parallèle, à l'**Axe 1**, actions 1.3.1, 1.3.2, et 1.3.3 relatives à la formation du personnel. La tenue de ces réunions a permis de parcourir le document à plusieurs, pour que chacune et chacun soit en mesure de se

²⁴ Cf. page récapitulative créée en 2022 dans la rubrique Égalité de genre : <https://www.frs-fnrs.be/fr/participation-des-actions-collectives>

²⁵ <https://www.frs-fnrs.be/fr/plans-degalite-de-genre-du-fnrs>

l'approprier et de **poser ses premières questions aux membres du groupe de référence présents**, tout en faisant bénéficier des réponses aux collègues de leur service ou département, susceptibles de rencontrer les mêmes problématiques. **Pour les questions posées par la suite, une adresse e-mail fonctionnelle spécifique** a également été créée, qui figure dans le document de guidance disponible sur l'intranet du Fonds. Grâce à ce travail de support, les différents départements et services du Fonds ont **entamé la mise en œuvre de l'écriture inclusive dans leurs écrits**, y compris au niveau de la **publication des appels**, mais aussi dans le reste du **site web** et sur les **réseaux de communication**, en se basant sur le document de guidance interne. Cependant, étant donné la grande quantité d'écrits à actualiser et les contraintes de calendrier, il s'agit d'une tâche chronophage qui s'effectue dans la durée, et qui n'est à ce jour pas terminée. C'est pourquoi une **page web intitulée Communication inclusive au FNRS²⁶** a été créée dans la rubrique 'Egalité de genre' du site web du FNRS, afin de rendre cet effort plus visible vis-à-vis de l'extérieur.

5. CONTACT – REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par le service *Analyse, évaluation et prospective* du F.R.S.-FNRS et Nadège Ricaud, Personne de Contact Genre au F.R.S.-FNRS. La rédaction de ce rapport a été supervisée par Véronique Halloin, Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS.

Données de contact :

Natacha Biset (natacha.biset@frs-fnrs.be)
Analyse, Évaluation & Prospective
F.R.S.-FNRS
Rue d'Egmont 5, 1000 Bruxelles
Belgique

Pour citer ce rapport :

Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS (2026). *Rapport sur l'état de l'égalité de genre 2024 – F.R.S.-FNRS*.

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le F.R.S.-FNRS tient à remercier.

²⁶ <https://www.frs-fnrs.be/fr/communication-inclusive-au-fnrs>